

N° 67

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1972.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1973, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

Affaires étrangères.

### RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Par M. Henri CAILLAVET,  
Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Louis Gros, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury, vice-présidents ; Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Ahmed Abdallah, Jean de Bagnaux, Clément Balestra, Jean-Pierre Blanc, Jacques Carat, Félix Ciccolini, Georges Cogniot, Jean Collety, Mme Suzanne Crémieux, MM. Gilbert Devèze, Hubert Durand, Léon Eeckoutte, Yves Estève, Charles Ferrant, Louis de la Forest, François Giacobbi, Jean-Marie Girault, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Jean Lacaze, Henri Lafleur, Adrien Laplace, Charles Laurent-Thouvet, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Claude Mont, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Jacques Pelletier, Fernand Poignant, Roland Ruet, François Schleiter, Henri Sibor, Edgar Tailhades, René Tinant, Jean-Louis Vigier.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 2582 et annexes, 2585 (tomes I à III et annexe 3), 2586 (tome III), 2587 (tome II) et in-8° 685.

Sénat : 65 et 66 (tomes I, II et III, annexe 2) (1972-1973).

Lois de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales - Coopération technique.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	5
<b>I. — Les grandes orientations du budget et les mesures nouvelles</b> .....	9
A. — Dépenses ordinaires.....	9
B. — Dépenses en capital.....	16
<b>II. — La langue française</b> .....	18
A. — La situation du français dans le monde.....	18
B. — Les moyens en personnel.....	27
C. — L'enseignement .....	31
1. L'enseignement direct.....	32
a) Grandes associations.....	32
b) Alliances françaises.....	35
c) Lycées franco-étrangers.....	37
d) Etablissements d'Etat étrangers auxquels le Département apporte son concours.....	38
e) Etablissements d'enseignement supérieur dans lesquels sont affectés des professeurs de français (enseignement en coopération).....	39
2. L'enseignement indirect.....	41
a) Professeurs étrangers de français.....	42
b) Crédits d'action pédagogique.....	45
c) Conseillers et orienteurs pédagogiques.....	46
d) Formation à l'étranger des professeurs français de langue .....	47
e) Bourses .....	51
D. — Les moyens d'incitation et d'accompagnement.....	51
1. Le livre et les périodiques.....	52
a) Diffusion à titre gratuit.....	52
b) Diffusion commerciale du livre.....	56
c) Fonds culturel du livre.....	59
d) Crédits du Fonds culturel du livre.....	61
e) Association nationale du livre français et étranger (A. N. L. F. E.).....	61

2. Moyens audio-visuels .....	62
a) Enseignement de la langue française par la radiodiffusion et la télévision.....	63
b) Programmes de radiodiffusion et de télévision remis à titre gratuit.....	66
c) Vente par l'O. R. T. F. de ses productions françaises...	68
III. — La coopération.....	71
A. — L'aide au développement.....	71
1. Principes et moyens budgétaires.....	71
2. Le personnel de la coopération.....	73
a) Recrutement et statut des coopérants.....	73
b) Coût des coopérants.....	76
3. Les opérations intégrées.....	77
B. — La coopération dans le développement.....	82
1. Principes et moyens budgétaires.....	82
2. La coopération bilatérale.....	85
3. La coopération multilatérale.....	87
a) Le domaine nucléaire.....	88
b) Le domaine spatial.....	89
c) L'informatique .....	91
d) La biologie.....	91
4. La coopération communautaire.....	91
a) Coopération scientifique.....	92
b) Euratom .....	93
c) Coopération communautaire européenne.....	94

---

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

Les relations culturelles, scientifiques et techniques sont toujours l'objet, par votre commission, d'un examen très attentif et elle a constamment montré le plus vif désir d'aider le Gouvernement et la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques à poursuivre des actions particulièrement bénéfiques pour l'accroissement du capital d'amitié et d'estime dont la France bénéficie dans le monde.

Ces actions sont extrêmement diversifiées et s'appliquent à des pays eux-mêmes très différents les uns des autres, et en continue évolution. Aussi, le pragmatisme est-il la règle en cette matière sans pourtant que l'on doive s'y tenir de façon étroite ni sans avoir, au préalable, dégagé un certain nombre d'orientations, de lignes de force inspirant et guidant l'action.

Nous nous sentons bien souvent en accord sur les grandes tendances de la politique du Gouvernement en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques, mais non sur toutes, qui ne sont pas les moins importantes.

Votre commission, qui suit attentivement les travaux de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques et qui envoie assez régulièrement des missions pour s'informer sur place des conditions dans lesquelles se développent ces relations culturelles, scientifiques et techniques, apprécie à leur juste valeur — le plus souvent très haute — les fonctionnaires qui, à Paris ou dans nos ambassades, préparent, conduisent, mettent au point et gèrent la coopération culturelle, scientifique et technique.

Si donc, dans ce rapport, des critiques ont dû être présentées, il ne convient pas qu'on les interprète comme une mise en cause de la coopération dans son ensemble ni comme l'équivalent d'un jugement défavorable sur l'ensemble des personnels chargés des relations culturelles, scientifiques et techniques. Ce serait deux contresens que nous tenons ici à écarter.

La coopération culturelle, scientifique et technique doit être subordonnée à deux finalités : la première concerne la forme, l'expression de notre culture, la langue française. Il est normal que la France, riche d'un long passé de gloire scientifique et littéraire, en même temps qu'elle s'efforce de développer en elle la recherche scientifique et technique et de trouver les phases d'un nouvel humanisme scientifique et technique, propose aux peuples qui peuvent en avoir le désir, la connaissance d'une langue qui a un caractère à la fois véhiculaire, c'est-à-dire utilitaire, et culturel.

Cette finalité doit être bien distinguée de celle qui concerne le contenu même de la culture, c'est-à-dire les connaissances scientifiques et techniques qui permettent à l'homme de se mieux connaître, de dominer la nature et, par conséquent, donnent à la société les bases de son développement social, économique et politique.

Ces deux finalités qui doivent être distinguées de façon très nette, ne le sont pas toujours très clairement dans la politique gouvernementale. Il en résulte que la répartition de nos efforts en matière de coopération culturelle, scientifique et technique entre les différents secteurs géographiques, entre les différents pays, ne répond pas toujours à des règles et à des critères propres à la finalité même de la coopération.

Nous identifions trop souvent culture et langue, et comme la langue nous paraît être l'expression même de notre identité nationale puisque aussi bien c'est elle qui nous sépare des autres pays européens, nous faisons de sa connaissance dans un pays en voie de développement la raison d'une aide accentuée alors que nous devrions ne retenir que les seuls besoins des pays en voie de développement et leur désir de s'adresser à nous pour recevoir les éléments culturels nécessaires à leur essor.

Un certain nationalisme de forme linguistique, souvent inconscient d'ailleurs, altère des actions de coopération culturelle, scientifique et technique dont la noblesse a pour condition le désintéressement.

On pourra peut être ici objecter à cette manière de voir qu'elle a un caractère idéaliste peu conforme aux traditions politiques. Nous croyons que cet argument est sans valeur, ce qui compte essentiellement pour qu'une coopération soit efficace, c'est qu'elle soit acceptée et assurée de durer. Or, toute coopération qui ne serait en définitive qu'une expression de la volonté de puissance des pays hautement

industrialisés, provoquerait par son caractère néo-colonien, le déclenchement de phénomènes de rejet dont l'histoire récente n'est pas sans donner quelques exemples.

C'est sous le bénéfice de ces observations liminaires que nous aborderons les thèmes essentiels des relations culturelles, scientifiques et techniques, regroupés sous deux rubriques correspondant aux deux finalités qui viennent d'être dégagées : diffusion de la langue française et coopération.

**I. — Les grandes orientations du budget et les mesures nouvelles.**

**A. — DÉPENSES ORDINAIRES**

Les crédits globaux des titres III et IV du Ministère des Affaires étrangères s'élèveraient en 1973 à 2.172.487.806 F contre 1.965.702.757 F en 1972.

Sur ce montant, les dotations de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques seraient en 1973 de 1.054.026.763 F, contre 967.558.184 F en 1972, soit une augmentation de 8,93 %.

C'est dire l'importance de la coopération culturelle, scientifique et technique pour notre politique étrangère, c'est dire aussi que cette coopération ne peut pas toujours, selon ses propres principes, trop souvent tributaires des impératifs de politique étrangère définis par le Gouvernement, aussi librement qu'il le faudrait se développer et s'orienter.

**Dépenses ordinaires.**

(Non compris les charges sociales imputées au chapitre 33-90.)

CHAPITRES	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
31-11 .....	248.227.015	+ 24.321.284	2.451.506	»	274.999.805
34-11 .....	14.195.283	»	735.594	»	14.930.877
34-12 .....	11.365.950	»	470.000	»	11.835.950
34-91 .....	2.479.094	»	»	»	2.479.094
36-11 .....	41.545.255	+ 3.687.295	»	— 1.500.000	43.732.550
<b>TITRE III</b>	<b>317.812.597</b>	<b>+ 28.008.579</b>	<b>3.657.100</b>	<b>— 1.500.000</b>	<b>347.978.276</b>
42-21 .....	162.538.997	»	10.633.500	»	173.172.497
42-22 .....	20.603.420	+ 450.000	3.820.000	»	24.873.420
42-23 .....	276.202.029	+ 9.547.743	29.644.400	»	315.394.172
42-24 .....	190.401.141	— 9.997.743	12.205.000	»	192.608.398
<b>TITRE IV</b>	<b>649.745.587</b>	<b>»</b>	<b>56.302.900</b>	<b>»</b>	<b>706.048.487</b>
<b>Total .....</b>	<b>967.558.184</b>	<b>+ 28.008.579</b>	<b>59.960.000</b>	<b>— 1.500.000</b>	<b>1.054.026.763</b>

Les mesures nouvelles, très limitées — puisque 45 % de leur masse est affecté au seul maintien des moyens — peuvent être regroupées en cinq catégories :

1° Sauvegarde de l'équilibre linguistique et culturel en Europe. Le Gouvernement estime que les nouvelles perspectives politiques et l'élargissement du Marché commun exigent qu'une attention toute spéciale soit portée à la position de la langue française en Europe ; aussi a-t-il prévu un accroissement des moyens consacrés aux échanges, d'une part avec la Grande-Bretagne et la République fédérale d'Allemagne, d'autre part avec les pays de l'Europe de l'Est.

A ce titre les mesures nouvelles suivantes nous sont proposées :

— 03-16-02. — Renforcement des rapports culturels et linguistiques avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne — chapitre 42-21 + 2.750.000 F ;

— 03-16-03. — Accroissement des échanges avec les pays de l'Europe de l'Est — chapitre 42-21 + 250.000 F.

Certes nous ne pouvons que nous réjouir d'un accroissement des moyens d'action culturelle et artistique dans la communauté des Neuf mais il ne conviendrait pas d'opposer des « cultures » différentes conçues comme l'expression d'une personnalité nationale et qui s'identifierait à son véhicule, la langue nationale.

La construction européenne ne peut reposer que sur les fondements d'une « culture » commune à l'Europe et qui existe malgré les différences de langage et c'est à rechercher ces fondements communs et les promesses d'une culture commune plus riche, plus intense, plus dynamique que doivent s'employer les services culturels des différents pays de la communauté, sans se cramponner à l'idée d'une identité culture-action-langue.

2° Renforcement de la politique d'aide aux pays francophones. Pour le Gouvernement l'effort en faveur de pays totalement ou partiellement francophones doit être poursuivi ; c'est pourquoi certains d'entre eux bénéficieront en 1973 d'une aide accrue :

— le Maroc avec lequel a été signée en janvier 1972 une nouvelle convention de coopération culturelle et technique dont les dispositions doivent favoriser le développement d'une politique d'enseignants et de cadres locaux ;

— Haïti où sont prévus un important développement et une diversification de notre action en matière d'enseignement et d'aide au développement ;

— la Louisiane où une campagne d'action en faveur du renouveau de la langue française a été amorcée en 1971 avec l'appui des élites locales.

Les mesures nouvelles entrant dans cette catégorie sont les suivantes :

*Maroc.*

04-16-01. — Accroissement de la participation française à la rémunération des coopérants mis à la disposition du Maroc dans le cadre de la nouvelle convention de coopération franco-marocaine signée le 13 janvier 1972.

Chapitre 42-23 ..... + 12.000.000 F.

*Haïti.*

03-11-03. — Extension des interventions en Haïti. Renforcement des effectifs de personnel de l'Institut français de Port-au-Prince : un emploi créé.

Chapitres 31-11 et 34-11 ... + 90.600 F.

04-16-02 Extension des interventions en Haïti dans le domaine de l'enseignement du français (900.000 F), de l'enseignement technique (409.400 F), de l'enseignement supérieur scientifique (400.000 F) et de l'assistance technique (400.000 F).

Chapitres 42-23 et 42-24..... + 2.109.400 F.

*Louisiane :*

03-11-04 Renforcement des interventions de soutien de la langue française en Louisiane : 2 emplois créés (volontaire du service national).

Chapitres 31-11 et 34-11..... + 236.500 F.

03-16-04 Renforcement des interventions de soutien de la langue française en Louisiane : moyens généraux et stages (273.500 F), cinémathèque (90.000 F).

Chapitre 42-21 ..... + 363.500 F.

Il y a bien des réserves à faire sur une politique qui lie la notion d'aide au développement à celle de francophonie et si nous approuvons la réduction faible, de 1.500.000 F de la subvention allouée à l'Office universitaire et culturel pour l'Algérie, nous ne pouvons pas marquer notre accord à ce qui est fait pour l'un des pays le plus favorisé de tous.

3° Extension de nos interventions au Moyen-Orient.

Le Gouvernement jugerait opportun un élargissement de nos interventions dans cette région du monde « compte tenu du vide relatif que connaît actuellement le Moyen-Orient sur le plan des influences culturelles ». C'est pourquoi il est prévu pour 1973 un accroissement de notre aide à la formation des cadres nationaux : création d'une université scientifique et technique franco-iranienne, collège technique de Djeddah, établissements d'enseignement supérieur au Liban.

Les mesures nouvelles entrant dans ce groupe sont les suivantes :

- 04-16-03. — Ajustement des moyens consacrés aux établissements français au Liban : Hôtel-Dieu de France et école supérieure d'ingénieurs de Beyrouth, chapitres 42-23 et 42-24 : + 2.900.000 F ;
- 04-16-04. — Accroissement des moyens consacrés au soutien d'établissements nationaux de formation, université iranienne (370.000 F), collège technique de Djeddah (300.000 F), chapitres 42-23 et 42-24 : + 1.870.000 F.

#### 4° Promotion des techniques françaises.

Relèveraient de cette orientation des initiatives nouvelles et notamment les interventions de soutien à la diffusion du procédé français de télévision en couleurs (S. E. C. A. M.) et l'extension des opérations de coopération scientifique dans le domaine de l'informatique.

Les mesures nouvelles correspondantes sont :

- 04-16-06. — Interventions de soutien à la diffusion du procédé français de télévision en couleurs (S. E. C. A. M.) chapitre 42-24 : 1.500.000 F ;
- 03-16-06. — Extension des opérations de coopération scientifique dans le domaine de l'informatique, chapitre 42-22 : 1.100.000 F.

Voilà bien des exemples types de confusion entre les finalités d'une politique étrangère qui se veut défenseur d'intérêts industriels « nationaux » et celle d'une politique de coopération culturelle, scientifique et technique. Ces finalités ne peuvent être que les suivantes : aide aux pays en voie de développement par l'apport d'une culture scientifique et technique, participation à la recherche et au développement d'une culture très évoluée en liaison avec les pays de civilisation industrielle, le cadre des échanges et de la mise en commun des forces et du savoir devant être en premier lieu la Communauté européenne. Si l'utilitarisme envahit notre politique de coopération culturelle, scientifique et technique, celle-ci ne sera plus crédible, elle sera emportée par le soupçon qui pèsera sur elle.

5° L'année 1972 a fait apparaître que des perspectives entièrement nouvelles peuvent s'ouvrir aux relations culturelles, scientifiques et techniques et à notre coopération. Il s'agit, d'une part, des pays andins et d'abord le Pérou avec lequel sera engagé un important programme de coopération culturelle, scientifique et technique. D'autre part, la reprise de contacts plus étroits avec la Chine a permis d'arrêter le principe d'opérations d'échanges culturels et scientifiques qui prendront de l'extension au cours de l'année 1973.

Les mesures nouvelles de cette catégorie sont les suivantes :

*Chine :*

03-11-05 Développement des échanges avec la Chine (2 emplois créés).

Chapitres 31-11 et 34-11..... + 240.000

03-16-05 Développement des échanges avec la Chine.

Chapitre 42-21 ..... + 260.000

03-16-08 Recherche scientifique :

Extension des programmes d'échanges et de rencontres, notamment avec la Grande-Bretagne, les Pays de l'Est et la Chine.

Chapitre 42-22 ..... + 450.000

*Pérou :*

04-16-05 Extension des interventions au Pérou en matière de coopération culturelle, scientifique et technique.

Chapitres 42-23 et 42-24..... + 3.900.000

C'est certainement sur cette dernière série de mesures que votre rapporteur peut le plus volontiers marquer son accord ; s'il a dû faire des réserves ou manifester sa réprobation à l'égard de plusieurs autres. D'abord, parce qu'ayant visité les pays andins au cours d'une mission de la Commission des Affaires culturelles au cours de l'été de l'année 1969, il a pu se rendre compte de l'importance que devrait revêtir pour le développement de la coopération culturelle, scientifique et technique, cette partie du monde et d'une façon plus générale l'Amérique latine. Vaste et riche continent au développement rapide dans certains pays, plus lent dans d'autres, cette partie du monde de culture latine, ibérique,

lusitanienne, se sent proche de nous et en appelle à l'Europe de la suprématie nord-américaine. Votre rapporteur se félicite, et avec lui la Commission des Affaires culturelles, de l'aboutissement de négociations qui étaient déjà en cours en 1969.

En second lieu, votre rapporteur et votre commission expriment leur approbation entière à une politique de développement des relations culturelles, scientifiques et techniques avec la Chine qui ne serait pas en contradiction avec notre politique culturelle à l'égard de l'U. R. S. S. et ne contrarierait pas le développement de nos échanges avec cet autre géant. La Chine présente à un degré qui n'est peut-être atteint nulle part au monde des contrastes, des asynchronismes culturels prodigieux. Elle est à la fois l'un des pays les plus sous-développés du monde et l'un des pays les plus avancés scientifiquement et technologiquement. Sa vie se déroule au rythme lent des peuples sans ambition et elle montre cependant dans le moindre des gestes de ses habitants le raffinement le plus extrême que seule peut donner une très longue histoire. L'Europe et spécialement la France qui, très curieusement, a de nombreuses affinités avec cet étrange pays ne peuvent avoir qu'à gagner à entretenir des relations de plus en plus étroites, à condition qu'elles se développent dans deux directions :

- aide au développement ;
- participation à la recherche et au développement d'une culture très évoluée.

B. — DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital sont inscrites aux chapitres 56-20, 68-80 et 68-81 et figurent dans le tableau suivant :

Projet de budget 1973. — Dépenses en capital.

(En milliers de francs.)

CHAPITRES ET ARTICLES	AUTORISATIONS de programme.	CREDITS DE PAIEMENT		
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.
Chapitre 56-20. — Relations culturelles avec l'étranger. — Acquisitions immobilières. — Constructions et réparations d'immeubles appartenant à l'Etat :				
Art. 10. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique .....	»	»	»	»
Art. 20. — Etablissements français.....	15.000	4.000	6.000	10.000
Chapitre 68-80. — Aide extérieure :				
Art. 10. — Aide au développement par la formation et l'enseignement .....	16.300	4.500	16.500	21.000
Art. 20. — Aide au développement technique .....	(1) 20.700	6.500	4.500	11.000
Total chapitre 68-80....	(1) 37.000	11.000	21.000	32.000
Chapitre 68-81. — Relations culturelles avec l'étranger. — Subventions et participations pour la réalisation de diverses opérations immobilières :				
Art. 10. — Relations culturelles avec l'étranger .....	3.500	400	2.600	3.000

(1) Dont 7.300 inscrits au fonds d'action conjoncturelle.

Il y faut ajouter, semble-t-il, les crédits inscrits au chapitre 57-10 (art. 50) pour le C. E. R. N. — Recherche scientifique et technique.

*Autorisations de programme pour 1973 :*

*12 millions de francs (dont 9 millions de francs enveloppe-recherche).*

Les opérations prévues au titre du chapitre 56-20 (art. 20) concernent les établissements français suivants :

	1973	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
<b>ARTICLE 20. — Etablissements français :</b>		
Centres culturels en Afrique anglophone.....	3.000	} 6.000
Brasilia : construction d'un institut français.....	2.400	
Athènes : agrandissement de l'institut français.....	2.700	
Téhéran : aménagement de la section de recherches de l'institut français.....	1.000	
Tokyo : extension du lycée franco-japonais.....	800	
Budapest : extension de l'institut français.....	1.200	
Haïti : aménagement de l'institut français.....	700	
Yougoslavie : remise en état des instituts français....	1.100	
Opérations diverses.....	2.100	
Totaux pour le chapitre.....	15.000	6.000

Les opérations prévues au titre du chapitre 68-81 (art. 10) concernent les opérations immobilières suivantes :

	1973	
	Autorisations de programme.	Crédits de paiement.
<b>ARTICLE 10. — Relations culturelles avec l'étranger :</b>		
Munich : école française.....	600	} 2.544
Washington : école française (2 <sup>e</sup> tranche).....	300	
Stockholm : école française.....	300	
Stockholm : église réformée française.....	300	
Alliances françaises en Argentine, Colombie, Brésil, Malaisie, Australie.....	1.000	
Alicante : petite école.....	250	
Pékin : petite école.....	100	
Opérations diverses.....	650	
Totaux pour le chapitre.....	3.500	2.544

Compte tenu du chapitre 57-10 qui, comme nous l'avons vu, comprend des crédits affectés au C. E. R. N., le total des autorisations de programme est de 48.200.000 F. Si l'on y ajoute ce qui est prévu pour le C. E. R. N., on obtient une somme de 60.200.000 F sur un total de 75.200.000 F. C'est dire, une fois de plus, que l'essentiel de notre diplomatie repose sur la qualité et l'efficacité de nos actions de coopération culturelle, scientifique et technique.

Pour les trois chapitres qui intéressent la D. G. R. C. S. T., le montant des crédits de paiement est de 45.000.000 F dont 21.455.000 F de services votés et 13.545.000 F de mesures nouvelles. Si nous ajoutons ce qui correspond au C. E. R. N. dans le chapitre 57-10, les crédits de paiement atteignent au total : 55.000.000 F.

## II. — La langue française.

### A. — LA SITUATION DU FRANÇAIS DANS LE MONDE

Votre rapporteur serait très désireux d'apporter au Sénat une vue synthétique et claire sur la situation du français dans le monde entier. A partir du moment, en effet, où dans le domaine des relations et de la coopération culturelles, scientifiques et techniques, le Gouvernement s'assigne comme l'un de ses objectifs prioritaires, sinon comme le premier de tous, la diffusion de notre langue nationale, c'est-à-dire le maintien et le développement du français, il importe d'apprécier avec une approximation suffisante l'évolution de la situation afin d'être en mesure de savoir s'il y a succès ou échec de notre politique, si les méthodes employées sont efficaces, si nous avons ou non, et dans quels pays, des chances de parvenir à nos fins. Or aucune entreprise ne semble aussi difficile.

Votre commission souhaite vivement que les services culturels des Ambassades françaises à l'étranger s'efforcent d'évaluer avec autant de précision qu'il est possible le degré de connaissance et d'utilisation de notre langue par les différentes catégories sociales et professionnelles du pays où ils vivent. A partir de ces études régulièrement faites, la Direction générale pourrait établir un document de synthèse qui permettrait de mesurer les progrès ou l'éventuelle régression de la connaissance et de l'utilisation de notre langue. Il ne nous paraît malheureusement pas que ce travail systématique d'analyse soit entrepris et mené à bien régulièrement,

en sorte qu'en toute honnêteté votre rapporteur ne peut pas présenter cette vue synthétique et claire sur la situation du français dans le monde. Au moins, peut-il, à partir des données fournies par la Direction générale, signaler les événements qui peuvent être considérés comme ayant caractérisé en 1972, dans certains pays, les progrès de la langue française.

### *L'Europe occidentale.*

Les événements caractéristiques suivants sont à noter en Europe occidentale :

A la suite de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux Communautés européennes, un groupe de travail permanent franco-britannique a été constitué. Ce comité, composé de hauts fonctionnaires des deux pays, a pour mission de renforcer la coopération franco-britannique en matière linguistique et culturelle. Le groupe de travail a notamment décidé, pour développer l'enseignement des langues, l'organisation d'échanges trimestriels de professeurs entre les deux pays. Le volume des échanges atteindra 160 personnes dans chaque sens en 1972-1973. Il sera accru l'année suivante en fonction des résultats observés. La création de sections bilingues franco-britanniques dans un certain nombre d'établissements est également envisagée. Enfin des stages réunissant de petits groupes de hauts fonctionnaires britanniques sont organisés à l'Ecole nationale d'administration et dans les administrations françaises.

La chaîne de télévision de Jersey programme le cours « En français » depuis septembre 1972.

En République fédérale d'Allemagne, l'année 1972 a été marquée par la première session du baccalauréat franco-allemand qui s'est tenue en juin à Sarrebruck ; 48 élèves du lycée dont 21 jeunes Allemands ont reçu ce nouveau diplôme bilingue. L'expérience des classes bilingues, caractérisées par un enseignement renforcé du français et par l'enseignement dans notre langue de certaines disciplines, a continué de se développer, en République fédérale, où l'on compte une trentaine d'établissements comportant de telles classes.

Au niveau des écoles maternelles — par réciprocité — cent institutrices françaises exercent en Allemagne.

Des échanges de classes au niveau secondaire ont eu lieu, en 1971-1972, à titre expérimental, entre des établissements de Toulouse et de Bonn. Compte tenu du succès qu'ils ont obtenus, ces échanges seraient amplifiés.

Un acquis important est à mentionner en ce qui concerne la situation juridique du français dans l'enseignement allemand ; les interventions répétées du Gouvernement français ont permis de mettre fin à la discrimination dont notre langue était jusqu'à présent victime par rapport à l'anglais dans les lycées allemands, où le français peut désormais être choisi comme première langue. Enfin, l'enseignement du français commercial et langue des affaires a fait de nouveaux progrès, comme l'atteste l'organisation à Dusseldorf d'un examen professionnel franco-allemand reconnu par le Kulturministerium et qui reprend les principes de l'examen de français commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

Le Ministère des Affaires étrangères, soucieux d'exploiter ces résultats positifs récents, a fait mettre à l'étude un projet concernant la rédaction et la composition d'une plaquette destinée à encourager le choix de la langue française par les jeunes Allemands.

*Au Danemark*, le Gouvernement, après avoir porté de cinq à huit le nombre des lycées pratiquant un enseignement renforcé du français, s'est déclaré intéressé par la création projetée d'une section bilingue franco-danoise dans un lycée de Copenhague.

*En Suède*, au cours d'un colloque organisé à Stockholm, en décembre 1971, par la Chancellerie des Universités et la Fédération suédoise des Industries, les représentants des industriels ont souligné que l'enseignement du français dans les universités technologiques revêt un caractère de nécessité et d'urgence en raison du développement des relations industrielles franco-suédoises. Les cours de français, « langue des affaires et des sciences appliquées », organisés à l'Ecole royale Polytechnique de Stockholm remportent un grand succès et leur extension est projetée avec le concours de l'Association pour le développement des échanges franco-suédois, chargée de l'enseignement du français dans les fédérations d'éducation populaire.

*En Espagne, en Italie, en Grande-Bretagne, en Autriche, dans les Pays scandinaves*, la reconversion de nos Instituts et Centres culturels — reconversion amorcée dès 1972 — permet d'assurer le soutien des professeurs étrangers de français.

*Les pays francophones.*

*Maghreb.*

*Au Maghreb*, les effectifs mêmes, indiqués ci-après, disent assez la place de notre langue :

*En Algérie*, 265 professeurs nationaux enseignent le français ; nous y avons 5.335 enseignants en coopération ; en outre, 912 membres du corps enseignant français sont détachés dans nos établissements au titre de la Diffusion et des Echanges culturels. Si ces chiffres peuvent, dans une certaine mesure, exprimer la place de la langue française en Algérie, le rapport entre le premier d'entre eux et la somme des deux autres (265 comparé à 6.247) serait plutôt un indice de l'échec de notre action.

Dans les établissements algériens, l'enseignement est donné partiellement en français, en moyenne 50 % des heures de cours à partir de la troisième année de l'enseignement primaire : 66,5 % des enfants concernés reçoivent un enseignement du français ou en français. Dans l'enseignement secondaire, 93 % des élèves reçoivent un enseignement partiellement (deux tiers des heures de cours) en français ; les autres (7 %) reçoivent un enseignement arabisé, mais apprennent le français comme première langue étrangère. Dans l'enseignement supérieur, la plupart des facultés et grandes écoles dispensent un enseignement partiellement en français : on note, dans ce dernier ordre d'enseignement, une rénovation dont il sera fait état ci-dessous.

*Au Maroc*, 396 professeurs nationaux enseignent le français dans le secondaire ; nous y avons 7.250 enseignants en coopération. Par ailleurs, 1.476 membres du corps enseignant français sont détachés, dans nos établissements au Maroc, par le Ministère des Affaires étrangères au titre de la Diffusion et des Echanges culturels. Qu'il y ait seulement 396 professeurs marocains enseignant le français dans le secondaire, alors que nous avons 8.726 enseignants français soit en coopération, soit au titre de la Diffusion, cela ne signifie certainement pas que nous ayons voulu ou su « former des formateurs ».

Le français est langue d'enseignement avec l'arabe aux niveaux primaire, secondaire et supérieur. Dans l'ensemble, on peut considérer que plus de 90 % des élèves marocains utilisent le français comme langue d'enseignement.

*En Tunisie*, 190 professeurs nationaux enseignent le français ; nous y avons 3.000 enseignants en coopération. Dans nos propres établissements sont détachés, par le Ministère des Affaires étrangères, 742 membres du corps enseignant français, au titre de la Diffusion et des Echanges culturels.

La langue française est enseignée dès la seconde classe primaire avec un horaire égal à celui consacré à l'arabe. Plus de 530.000 élèves de l'enseignement primaire apprennent le français sur quelque 960.000 élèves scolarisés ; 135.000 élèves étudient ou pratiquent le français dans l'enseignement secondaire sur 180.000 enfants scolarisés. Enfin, le français est la seule langue utilisée dans l'enseignement supérieur (7.800 étudiants) dans toutes les disciplines autres que la religion, la langue et la culture arabes.

Tels sont les chiffres enregistrés au Maghreb. Mais ce qui semblerait avoir caractérisé l'année 1972, tout au moins en Algérie et en Tunisie, ce serait une prise de conscience, de la part des autorités locales, de la nécessité d'assurer à l'enseignement en général, et à l'enseignement du français en particulier, toute la qualité souhaitable. Il semblait jusqu'à maintenant que l'on se limitât, sous couvert de bilinguisme, à dispenser deux enseignements parallèles, mêlant les deux cultures et les deux expressions, ce qui ne présentait pas un intérêt véritable pour nous ; notre langue et notre culture n'en eussent pas tiré le profit désirable. Les autorités locales estimeraient maintenant devoir centrer leurs actions sur la formation de techniciens de haut niveau et de professeurs, notamment dans le cycle secondaire, professeurs dont le nombre était notoirement déficient.

Il est donc permis d'espérer une réorganisation systématique visant à accroître la qualité de l'enseignement et la compétence des maîtres.

S'ajoute le fait que les élèves qui ont reçu dans les années passées un enseignement en français accèdent maintenant à un niveau plus élevé de leurs études, ce qui requiert un nouvel effort de notre part, notamment en Algérie. On y note déjà un renforcement marqué de l'emploi de notre langue dans l'enseignement supérieur : dans les Instituts universitaires de technologie — de création récente et qui accueillent quelque 12.000 étudiants — toutes les disciplines sont enseignées en français. De même s'accroît le nombre des élèves algériens dans nos Centres culturels.

*Au Maroc*, vient d'être mis à l'étude un projet de « télévision éducative » pour l'enseignement du français. Il importe de souligner, là aussi, un accroissement sensible de l'effectif des élèves de nos Centres culturels qui, tout comme nos établissements d'enseignement secondaire, fonctionnent au maximum de leurs possibilités.

*Le Gouvernement tunisien*, pour sa part, compte tenu des nouvelles orientations signalées ci-dessus, a donné priorité à un projet tendant à la création de deux écoles normales supérieures, ces écoles sont destinées à assurer la formation de professeurs du secondaire qui seront appelés à dispenser leur enseignement en français. Une école est prévue à Tunis pour les jeunes gens, l'autre à Sousse pour les jeunes filles.

#### *Péninsule indochinoise.*

*Au Cambodge*, a été ouverte, à Phnom-Penh, en octobre 1972, une Ecole Normale supérieure pour la formation des professeurs de français : le directeur est khmer, le directeur-adjoint français.

*Au Laos*, on peut souligner l'effort porté sur la formation des enseignants à l'emploi de la méthode « Ly et Naly » ; c'est ainsi que 700 professeurs ont pu, en 1971, participer à des stages intensifs qui les ont mis en mesure d'utiliser cette méthode.

*Au Vietnam Sud*, le Centre culturel français, de Nhatrang, nouvellement créé, accueille déjà 234 élèves et paraît répondre à un besoin réel.

#### *Amérique du Nord et Haïti.*

*En Haïti*, 95 professeurs venus de France sont chargés de tâches d'animation pédagogique auprès des enseignants haïtiens ; parallèlement un important matériel pédagogique a été mis à la disposition de notre service culturel en Haïti.

*En Louisiane*, depuis le vote en 1968 de la loi qui rend au français son rang de deuxième langue officielle, la renaissance de notre langue est à l'ordre du jour. Une mission pédagogique importante est en place. Considérablement renforcée à la rentrée de 1972-1973, elle compte désormais 160 personnes dont 8 conseillers et animateurs pédagogiques.

Par ailleurs, l'importante minorité francophone de la Nouvelle Angleterre commence à prendre conscience de son identité. Un « Centre héritage franco-américain » très actif a été fondé à Lewiston. Au début de mai 1972 s'est tenu à l'Université du Maine un important colloque sur le « fait français » en Nouvelle Angleterre, en Acadie et au Québec.

A New York, même, à la demande du Board of Education de cette ville, nos services culturels ont encouragé et soutenu le démarrage d'un enseignement bilingue anglais-français dans les écoles new-yorkaises à forte fréquentation haïtienne. L'espoir est permis de voir ces premières expériences suivies par d'autres écoles.

De nombreux liens avec le Québec ont été établis en 1972. Une concertation permanente est envisagée entre la France et le Québec en matière d'innovation et de prospective en éducation. Notre effort tend aussi à intensifier les échanges d'enseignants instaurés en 1967 ; ces échanges touchent 500 instituteurs (250 de chaque côté par an).

#### *L'environnement des pays francophones Méditerranée et Afrique.*

Notre position dans ces deux zones est favorable du fait de l'effacement des anglo-saxons dans le Moyen-Orient, étant donné aussi le souci marqué qu'ont les états anglophones d'Afrique de chercher à développer leurs relations avec le bloc francophone.

#### *Moyen-Orient.*

*Au Moyen-Orient*, le projet le plus important est celui de la création d'une université franco-iranienne à vocation scientifique dont l'idée est née en 1969. Les études préliminaires du projet sont fortement avancées, un protocole franco-iranien est en voie d'élaboration. La coopération française se traduira par l'envoi de professeur et de matériels spécialisés et par l'octroi de bourses.

Il convient également de signaler que la création de cette université, dont une partie des enseignements seront assurés en français, tend à remettre à l'honneur l'apprentissage de notre langue dans les écoles iraniennes. L'étude du français a été réintroduite, dès septembre 1972, dans vingt lycées.

Cette situation nouvelle s'inscrit dans un plan d'ensemble, élaboré par les autorités iraniennes, plan qui est favorable à notre langue.

Pour en assurer la mise en route dans les meilleures conditions dès la rentrée de 1972, une vingtaine de professeurs iraniens de français ont effectué au début de la présente année un stage de recyclage en France, pendant plus de six semaines.

*En Arabie saoudite*, deux sections de français ont été créées à l'université Abdul-Aziz et à l'université de Ryad.

*En Afghanistan*, le regain d'intérêt pour notre langue est attesté par l'essor particulièrement sensible en 1971-1972, du Centre culturel de Caboul.

### *Afrique.*

L'Afrique anglophone manifeste pour la langue française un intérêt soutenu. Pour répondre à cet appel, le Ministère des Affaires étrangères a renforcé, en 1972, ses moyens d'intervention au Ghana, au Malawi et principalement au Nigeria et au Kenya.

*Au Nigeria*, notre aide essentiellement pédagogique, consiste à affecter dans chacun des douze Etats de la Fédération une équipe d'enseignants sous la responsabilité d'un conseiller pédagogique chargé de recycler les professeurs nigériens. Une première équipe a été mise en place cette année dans l'Etat de l'Ouest auprès de l'université d'Ibadan. Cette équipe pourra ultérieurement s'appuyer sur un Centre culturel dont la création a été décidée.

Notre intervention au niveau de la formation et de la qualification des maîtres nationaux, se manifeste par la création de supports logistiques tels que le Centre culturel de Nairobi (Kenya) et celui de Blantyre (Malawi). Le 14 septembre 1971 a été signé avec le Kenya un accord cadre fixant les modalités de la coopération culturelle et technique entre la France et le Kenya, et notamment le statut des experts et enseignants français qui sont ou pourraient être détachés au Kenya.

Par ailleurs, le cours « African dialogues » réalisé au Cameroun par l'A. U. D. E. C. A. M. est distribué en Zambie, Tanzanie, Kenya, Malawi, Ouganda et y reçoit un excellent accueil.

*En Afrique australe*, il y a lieu de noter certaines réalisations ou perspectives qui, pour limitées qu'elles soient, n'en demeurent pas moins significatives. Les autorités du Botswana manifestent le désir de développer l'enseignement du français : il serait bientôt dispensé dans toute les écoles secondaires. A l'université de Roma, université commune au Botswana, au Lésoto et au Swariland, le français est enseigné comme seconde langue ; et la création d'un département de français est d'ores et déjà prévue dans la nouvelle université de Gaborone. Les autorités du Lésoto souhaitent, elles aussi, intensifier l'enseignement du français et accueillir, pour se faire, de nouveaux coopérants français dans leurs écoles.

A signaler enfin, en *Afrique du Sud*, l'ouverture d'un cours de français scientifique à la Rand Afrikaans University.

#### *Autres parties du monde.*

Dans le reste du monde, bien qu'ayant limité à dessein nos ambitions pour procéder à des concentrations géographiques et à une diversification fonctionnelle de nos actions, nous pouvons enregistrer des résultats qui, pour partiels qu'ils soient, n'en sont pas moins satisfaisants.

La place du français en *Europe de l'Est* a progressé en 1972, particulièrement en Pologne où la langue française occupe maintenant la première place parmi les langues occidentales enseignées.

Il convient de rappeler à ce sujet que, de même qu'en Roumanie et en Bulgarie, il existe en Pologne des lycées de langue française, dans lesquels les principales matières, en particulier les matières scientifiques, sont enseignées en français.

L'année 1972 verra, d'autre part, s'ouvrir en *Yougoslavie* un nouveau Centre culturel français, celui de Skopje.

S'il est vrai qu'*aux Etats-Unis* l'enseignement des langues étrangères, en particulier du français, connaît une certaine désaffection en revanche jamais nos manifestations culturelles n'ont reçu un accueil aussi chaleureux. Au cours de l'année 1971, nos activités se sont développées d'une façon considérable dans tous les domaines.

Enfin, à la suite des contacts pris à *Pékin* par le Ministre des Affaires étrangères, trente professeurs chinois, vingt littéraires et dix scientifiques de haut niveau arriveront en France à l'automne

1972. Ils bénéficieront d'une bourse d'études d'une durée de deux ans qui leur permettra de se perfectionner soit dans des universités, soit dans des laboratoires ou centres de recherche.

*Rencontres et congrès.*

Parmi les rencontres internationales reflétant en 1972 l'importance du français dans le monde, il faut rappeler *le Congrès International des Amériques francophones*, réuni à Lafayette (Louisiane) du 3 au 5 avril et qui a fait prendre conscience d'une part aux délégués étrangers du phénomène du français en Louisiane, et d'autre part aux Louisianais de leur appartenance à une vaste communauté culturelle et linguistique.

Toujours en Amérique du Nord, la première Rencontre Internationale des départements d'études françaises qui s'est tenue à Québec du 20 au 27 mai 1972 a réuni des congressistes provenant de soixante-trois pays différents. Cette réunion a permis la création d'une Fédération internationale des Départements et Centres d'études françaises.

D'autre part, *le Congrès de la Fédération Internationale des professeurs de français* s'est tenu à Grenoble au mois de juillet.

Quant à *l'Union Internationale des journalistes et de la presse de langue française*, elle organisera ses XIII<sup>es</sup> journées dans la Vallée d'Aoste, du 13 au 15 octobre.

B. — LES MOYENS EN PERSONNEL

Pour accomplir sa mission de diffusion de la langue française la D. G. R. C. S. T. disposait au 1<sup>er</sup> janvier 1972 de 25.252 personnes réparties de la façon suivante :

Conseillers et attachés culturels, scientifiques et de coopération technique .....	163
Autres personnels de service culturel.....	774
Enseignants détachés au titre de la diffusion et des échanges culturels.....	7.838
Enseignants détachés au titre de la coopération technique.	14.465
	<hr/>
Total .....	25.252

Pour apprécier avec rigueur l'importance du personnel directement chargé de la diffusion de la langue française, c'est-à-dire pour l'essentiel les professeurs de français, il conviendrait de ventiler les deux derniers groupes pour mettre à part les professeurs qui enseignent une autre discipline que le français. Nous aurions ainsi une idée plus exacte des effectifs d'enseignants chargés directement de l'enseignement de notre langue. Mais il ne faudrait pas pour autant méconnaître l'importance des enseignants qui enseignent en français d'autres disciplines que le français. Ils remplissent au regard de la diffusion de la langue française un rôle non moins important que leurs collègues car ils apprennent à leurs élèves à utiliser notre langue, à penser en français, c'est-à-dire à devenir réellement francophones.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par région géographique des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 1972. Nous voyons que sur 24.303 enseignants, 17.487 (72 %) sont affectés à l'Afrique du Nord et que dans cette région du monde le pourcentage des enseignants en coopération par rapport au total (environ 80 %) est très supérieur à la moyenne générale (67,8 %).

Effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 1972.

REGIONS GEOGRAPHIQUES	CONSEILLERS et attachés culturels, scientifiques et de coopération technique.	AUTRES personnels du service culturel.	ENSEIGNANTS détachés au titre de la diffusion et des échanges culturels.	ENSEIGNANTS détachés au titre de la coopération technique.	TOTAL
Europe de l'Ouest.....	32	135	1.866	94	2.127
Europe de l'Est.....	12	23	187	»	222
Proche et Moyen-Orient....	17	36	372	294	719
Afrique du Nord.....	12	324	3.355	14.132	17.823
Afrique au sud du Sahara..	11	25	111	299	446
Asie-Océanie développée....	6	7	100	»	113
Asie en voie de développe- ment.....	20	76	426	654	1.176
Amérique du Nord.....	20	68	772	642	1.502
Amérique latine.....	33	80	649	350	1.112
Total.....	163	774	7.838	16.465	25.252

Les enseignants sont classés par la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques en deux grandes catégories qui ne tiennent pas compte de la nature de leur enseignement mais d'une situation juridique :

— les enseignants détachés au titre de la Diffusion et des Echanges culturels ..... 7.838

— les enseignants détachés au titre de la coopération. 16.465

Ceux de la première catégorie exercent dans les établissements suivants :

Lycées dépendant directement ou indirectement du Ministère des Affaires étrangères .....	4.360
Instituts et Centres culturels .....	669
Instituts de recherche .....	46
Alliances françaises .....	351
Petites Ecoles .....	193
Etablissements privés confessionnels .....	514
Etablissements locaux .....	918

Il convient d'y ajouter :

Le personnel pédagogique .....

222

Les lecteurs de français des universités .....

545

Le tableau suivant donne la répartition par régions et par affectation de ce personnel.

**I. — Enseignants détachés par le Ministère des Affaires étrangères  
au titre de la diffusion et des échanges culturels en poste au 1<sup>er</sup> janvier 1972.**

*1. — Répartition par régions et par affectations.*

AFFECTATIONS	L Y C E E S dépendant directement ou indirectement du Ministère des Affaires étrangères.				I N S T I T U T S E T C E N T R E S C U L T U R E L S									
	REGIONS	Cycle pri- maire.	Cycle secon- daire.	Cycle tech- nique.	Admi- nistra- teurs et autres.	Ensei- gnants.	Admi- nistra- teurs et autres.	Institut de recher- che.	Alliance fran- çaise.	Petites écoles.	Etablis- sements privés confes- sionnels.	Person- nel pédago- gique.	Lecteurs de français des univer- sités.	Ensei- gnants dans les établisse- ments locaux.
Europe de l'Ouest .....	242	304	1	54	217	98	6	9	105	57	39	188	546	1.866
Europe de l'Est .....	4	16	»	»	10	14	»	1	29	»	5	108	»	187
Proche et Moyen-Orient....	63	55	»	11	49	18	14	3	18	70	47	24	»	372
Afrique du Nord.....	1.102	984	63	678	16	112	»	»	2	328	64	6	»	3.355
Afrique au sud du Sahara.	14	26	»	5	7	2	1	24	9	14	3	6	»	111
Asie-Océanie développée....	3	9	»	2	25	7	5	3	10	3	5	28	»	100
Reste de l'Asie.....	64	179	6	23	38	12	5	58	9	7	16	9	»	426
Amérique du Nord.....	77	104	»	20	2	»	9	12	6	»	3	167	372	772
Amérique latine.....	84	150	8	29	29	13	6	241	5	35	40	9	»	649
<b>Total.....</b>	<b>1.653</b>	<b>1.827</b>	<b>78</b>	<b>822</b>	<b>393</b>	<b>276</b>	<b>46</b>	<b>351</b>	<b>193</b>	<b>514</b>	<b>222</b>	<b>545</b>	<b>918</b>	<b>7.838</b>

Plusieurs remarques s'imposent :

— alors que partout ailleurs, sauf au Proche et Moyen-Orient, les effectifs, dans le cycle secondaire, sont supérieurs à ceux du cycle primaire, en Afrique du Nord, c'est l'inverse qui se produit : nous avons encore 1.102 enseignants dans le cycle primaire (contre 984 dans le secondaire) ;

— les effectifs du cycle technique sont insignifiants : 78 au total dont 63 en Afrique du Nord. Pour toute l'Amérique latine, nous n'avons que 8 enseignants dans le cycle technique ;

— l'Amérique latine bénéficie pour ses Alliances françaises dont elle est la terre d'élection, d'un fort contingent d'enseignants (241 sur 351 au total) ;

— en revanche, pour ce qui est des Instituts et Centres culturels, c'est en Europe de l'Ouest que le chiffre est le plus grand (217 sur 393).

### C. — L'ENSEIGNEMENT

Le moyen privilégié de diffusion de la langue française est l'enseignement. Il ne convient certes pas de contester que l'enseignement de notre langue ou l'enseignement donné en français doit constituer le noyau de notre action de maintien et de développement de la langue française.

L'enseignement permet d'agir en profondeur sur des groupes, très limités sans doute, encore que par certaines méthodes, il soit possible d'étendre très largement le nombre des élèves.

Nous voulons parler ici de l'enseignement par les méthodes audio-visuelles. Mais ce dont il sera traité dans cette partie du rapport c'est de l'enseignement conçu d'une façon traditionnelle, c'est-à-dire l'enseignement fondé sur un rapport direct professeur-élève ou étudiant.

Même dans ce cadre étroit, il faut distinguer deux modes d'action au regard des modalités de notre intervention : l'enseignement distribué par des professeurs de français et l'enseignement donné par des professeurs étrangers. Nous distinguerons l'enseignement « direct » et l'enseignement « indirect ».

## 1. *L'enseignement direct.*

### a) Grandes associations.

Les actions que nous menons à cet égard s'inscrivent d'abord dans le cadre d'activités d'associations relativement indépendantes de l'Etat et qui accomplissent depuis très longtemps et souvent dans de très bonnes conditions, une œuvre d'enseignement quelquefois liée à la poursuite d'objectifs religieux.

L'Alliance française, la Mission laïque, l'Alliance israélite universelle, les œuvres protestantes et les congrégations catholiques constituent des relais très importants pour la politique de diffusion de la langue française définie par la D. G. R. C. S. T.

Les tableaux suivants montreront par quels moyens financiers ces associations sont aidées par le Gouvernement français. La progression du chiffre global pour ces 5 postes est d'un peu plus de 2 millions de francs, puisque 48.420.385 F ont été accordés en 1972, contre 46.406.760 F en 1971, soit une augmentation de 4,3 %.

La part du lion, un peu moins de 54 % en 1972, est accordée à l'Alliance française, qui dispose de 1.300 Comités d'alliance française, 8 lycées et 1 école primaire. Sur 48.420.385 F inscrits pour les Alliances françaises, la Mission laïque, l'Alliance israélite universelle, les œuvres protestantes et les congrégations catholiques en 1972, 25.792.269 F ont été donnés à l'Alliance française. Dans ce dernier chiffre la part principale est celle qui concerne les rémunérations : 21.577.848 F, ce qui est tout à fait normal en raison de l'importance des tâches d'enseignement du français.

On trouvera ci-dessous deux tableaux concernant les subventions accordées par le Ministère des Affaires étrangères et les statistiques d'établissements, de professeurs et d'élèves au 1<sup>er</sup> janvier 1972.

**Subventions accordées en 1972 par le ministère des affaires étrangères.**

NATURE DE LA SUBVENTION	ALLIANCE française.	MISSION laïque.	ALLIANCE israélite universelle.	ŒUVRES protestantes.	CONGREGATION catholiques.
Fonctionnement du siège central....	450.000	150.000	40.000	»	90.000
Fonctionnement des établissements (y compris pédagogie).....	2.889.525	754.000	593.786	48.625	9.892.779
Rémunérations .....	21.577.848	6.884.812	296.047	569.604	3.258.651
Emprunts .....	23.896	»	»	»	49.812
Entretien des immeubles.....	»	»	»	»	»
Investissements .....	851.000	»	»	»	»
<b>Total 1972.....</b>	<b>25.792.269</b>	<b>7.788.812</b>	<b>929.833</b>	<b>618.229</b>	<b>13.291.242</b>
<b>Total général 1972.....</b>	<b>48.420.385</b>				
<b>Total des subventions accordées en 1971.....</b>	<b>24.626.084</b>	<b>9.625.264</b>	<b>794.644</b>	<b>584.595</b>	<b>10.776.173</b>
<b>Total général 1971.....</b>	<b>46.406.760</b>				

(1) Dont 6.700.000 F aux Ecoles diocésaines d'Algérie (Entraide culturelle eurafricaine).

**Subventions accordées en 1972 au titre du chapitre 68-81.**

	ALLIANCES françaises.	AUTRES établissements.
Alliance française de Lima-Miraflores (2 <sup>e</sup> tranche).	300.000	»
Alliance française de Sao Paulo (2 <sup>e</sup> tranche).....	100.000	»
Ecole française d'Ascencion .....	91.000	»
Alliance française de Quito .....	100.000	»
Alliance française de Hong-Kong .....	60.000	»
Alliance française de Buenos Aires .....	200.000	»
Extension du collège Stanislas à Montréal.....	»	540.000
Institut technologique du lycée franco-mexicain.....	»	108.362
Lycée Pasteur à Bogota.....	»	250.000
Ecole française internationale de Washington.....	»	300.000
Ecole française de Stockholm .....	»	300.000
Ecole Paul Gauguin, à Agadir .....	»	60.000
	<b>851.000</b>	<b>1.558.362</b>
	<b>2.409.362</b>	

Statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 1972.

NOMBRE d'élèves.	NOMBRE DE PROFESSEURS	NOMBRE D'ETABLISSEMENTS
<i>Alliance française.</i>		
215.000	1.500 recrutés sur place. 372 professeurs détachés.	1.300 comités d'Alliance française. 8 lycées. 1 école primaire.
<i>Mission laïque.</i>		
10.775	400 recrutés sur place. 176 détachés dont 110 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	6 lycées. 7 écoles de Sociétés françaises. 3 petites écoles françaises.
<i>Alliance israélite universelle.</i>		
14.875	964 recrutés sur place. 17 détachés au Maroc rémunérés par l'A. I. U. 7 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	69 établissements.
<i>Comité protestant des amitiés françaises.</i>		
1.424	23 locaux. 10 rémunérés par la D. G. R. C. S. T.	1 (collège protestant de Beyrouth).
<i>Comité catholique des amitiés françaises à l'étranger.</i>		
Difficile à déterminer.	133 détachés (y compris les A. S. N. A.). 68 contrats types. Nombre de professeurs et religieux recrutés sur place inconnu.	

Remarquons sur le tableau des cinq grandes associations subventionnées :

— Le nombre total d'élèves est nécessairement supérieur à 242.074 — 250.000 puisque dans ce calcul ne sont pas comptés par la D. G. R. C. S. T. le nombre des élèves du Comité culturel des Amitiés françaises à l'étranger comme étant « difficile à déterminer ».

A ce sujet, il convient de remarquer que ces établissements reçoivent 133 détachés (y compris les A. S. N. A.) et bénéficient de 68 contrats types. Comment, dans ces conditions, les services culturels des Ambassades ne peuvent-ils donner des statistiques précises sur le nombre d'établissements et des évaluations sur le nombre des élèves qui fréquentent ces établissements ?

— Les gros bataillons sont fournis par l'Alliance française (215.000), qui bénéficie d'ailleurs du plus grand nombre de détachés (372).

— Si l'on tient compte des abandons en cours d'étude et des échecs inévitables, on doit reconnaître qu'en définitive c'est un nombre restreint de personnes que nous touchons. Doit-on parler d'élite ? Dans bien des cas, il faut l'admettre, c'est à une élite, *au sens socio-culturel*, que nous nous adressons. Par leur origine familiale, leur profession, les élèves des établissements français appartiennent le plus souvent aux classes privilégiées.

De plus, dans nombre de pays où l'anglais est la langue véhiculaire pour les activités commerciales, apprendre la langue française manifeste une volonté d'élévation culturelle et cette motivation ne doit pas être négligée. Mais cette constatation bien souvent faite au cours de nos missions ne doit pas faire oublier le caractère limité de notre action et de notre efficacité car les problèmes culturels internationaux sont, à l'heure actuelle, comme dans le cadre national d'ailleurs, des problèmes de masse. C'est pourquoi, sans négliger les actions en profondeur, il est nécessaire d'employer des moyens appropriés à la dimension des problèmes culturels internationaux ; ce sont essentiellement les moyens audiovisuels.

#### b) Alliances françaises.

Comme nous l'avons vu, les Alliances françaises groupaient au 1<sup>er</sup> janvier 1972 : 1.300 centres, 215.000 élèves encadrés par 372 enseignants mis à la disposition du Ministère (dont 53 V. S. N. A.) et 1.500 recrutés sur place.

Les Alliances reçoivent du Ministère des Affaires étrangères des documents pédagogiques (ouvrages de référence en méthodologie, en linguistique, en grammaire) et pour les étudiants des textes en français facile.

Les crédits dégagés en 1972 ont été de 76.000 F, dont ont bénéficié 12 pays (Amérique latine surtout).

Elles ont également reçu du matériel audio-visuel (magnétophones, projecteurs et équipements annexes, projecteurs 16 mm, électrophones).

97.300 F de crédits ont été dégagés à ce titre pour les établissements de 14 pays, dont 6 en Amérique latine.

Compte tenu des dotations qui ont été faites à titre exceptionnel par le Département sur proposition de certains postes, on peut estimer le coût total des interventions, en ce qui concerne le matériel pédagogique, à 200.000 F, auxquels il faut ajouter 528.446 F au titre de la formation pédagogique (organisation de stages de recyclage, de perfectionnement et de formation), soit au total la somme de 728.446 F, imputés au chapitre 42-21-10. A ces 728.446 F s'ajoute une subvention de fonctionnement de 2.161.079 F (au total, 2 millions 889.525 F figurant au tableau précédemment présenté).

Les subventions d'équipement (investissements) accordées pour 1972, soit 851.000 F (chapitre 68-81), ont été attribuées aux Alliances des pays suivants :

- Pérou : Lima Miraflores.
- Brésil : Sao Paulo.
- Equateur : Quito.
- Paraguay : Asuncion.
- Hong-Kong.
- Argentine : Buenos-Aires.

Votre commission souhaiterait, pour être pleinement en mesure d'apprécier la gestion et l'efficacité des Alliances françaises, disposer de renseignements précis et complets sur l'origine sociale et professionnelle des élèves, sur leur âge, le niveau des études qu'ils poursuivent et le nombre des étudiants obtenant l'un des diplômes délivrés par l'Alliance française. Elle a demandé depuis déjà plusieurs années que des études sérieuses soient faites sur tout ces points. Elles sont, nous dit-on, « en cours ». Demandons avec insistance que les services culturels des Ambassades suivent à bien et dans les délais les plus brefs, avec les directeurs des Alliances, ces études indispensables à la définition d'une action culturelle à l'étranger.

Comment pouvons-nous apprécier les résultats ? Dans l'ensemble, il n'est pas douteux que les Alliances françaises accomplissent un travail extrêmement utile, mais le nombre des nouveaux inscrits en 1972, et qui est estimé par le Ministère à 5.000 environ, nous paraît faible.

c) Lycées franco-étrangers.

Dans un certain nombre de pays, des lycées franco-étrangers dispensent un enseignement de qualité identique ou comparable à celui qui est donné en France. Ces établissements, qui sont en nombre important (37 établissements de statut différent), constituent certainement des moyens très sûrs d'enraciner la culture française dans le pays d'implantation. Ils posent cependant de très nombreux problèmes que nous ne discuterons pas ici.

Ils ont accueilli au cours de l'année scolaire 1971-1972 : 6.924 élèves français et 28.931 élèves étrangers, soit au total 35.855 élèves encadrés par 2.206 professeurs français et étrangers. Les établissements les plus importants pour le nombre d'élèves étrangers accueillis sont :

	NOMBRE d'élèves français.	NOMBRE d'élèves étrangers.	TOTAL du nombre d'élèves.
Lycée franco-libanais de Beyrouth.....	331	3.456	3.797
Lycée Marie-Curie de Saigon.....	451	2.158	2.609
Lycée franco-éthiopien.....	160	1.760	1.820
Lycée franco-iranien de Téhéran.....	271	1.649	1.920
Lycée de Montevideo.....	187	1.618	1.805
Lycée Pasteur de Bogota.....	182	1.601	1.783
Lycée Saint-Exupéry de Santiago.....	210	1.329	1.539
Lycée protestant de jeunes filles de Beyrouth.	72	1.306	1.378
Lycée franco-mexicain de Mexico.....	599	1.235	1.834
Collège franco-mexicain de Guadalajara.....	11	1.173	1.184

On voit que cinq des dix établissements les plus importants sont situés en Amérique latine. La position du Proche-Orient (Beyrouth) et du Moyen-Orient (Téhéran) est également remarquable. Notons enfin le lycée franco-éthiopien et le lycée Marie-Curie de Saigon.

Pour 1973, le coût total pour le département de cet appareil est estimé à 41.053.899 F, dont 38.953.399 F pour les rémunérations, et 1.800.000 F pour les équipements.

Les dix établissements les plus coûteux, pour ce qui est du fonctionnement, sont :

Lycée Marie-Curie de Saigon.....	5.839.220
Lycée Guebre Mariam, Addis-Abéba.....	2.751.833
Lycée franco-mexicain de Mexico.....	2.367.597
Lycée franco-libanais de Beyrouth.....	2.350.911
Lycée franco-allemand de Sarrebrück.....	1.992.930
Lycée Pasteur de Bogota.....	1.755.511
Lycée Yersin Dalat.....	1.564.150
Lycée Jean-Mermoz, Buenos Aires.....	1.501.727
Lycée Razi, Téhéran.....	1.401.600
Lycée Pasteur de Sao Paulo.....	1.334.264

#### d) Etablissements d'Etat étrangers auxquels le Département apporte son concours.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1972, la France détachait dans des établissements d'Etat étrangers (1), 17.029 enseignants. Ce chiffre est un peu plus faible que celui de 1970 (17.236) mais il marque un redressement par rapport à celui de 1971 (16.864). La relative stabilité des effectifs ne doit pas masquer une profonde évolution dont votre commission se félicite tout en demandant qu'elle soit accentuée dans les prochaines années.

Les effectifs, en effet, des enseignants détachés dans l'enseignement primaire ont diminué dans une très forte proportion (1.642-482) au bénéfice des trois autres catégories qui ont vu leurs effectifs augmenter.

	1 <sup>er</sup> janvier 1970	1 <sup>er</sup> janvier 1972
Enseignement secondaire.....	12.608	13.239 (+ 631)
Enseignement technique.....	1.560	1.716 (+ 156)
Enseignement supérieur.....	1.426	1.592 (+ 166)

Le pourcentage d'augmentation est beaucoup plus fort pour l'enseignement supérieur que pour l'enseignement secondaire puisqu'il dépense 11,6 % et il est également supérieur à celui de l'enseignement technique (10 %).

(1) Les chiffres donnés ne concernent donc pas les établissements français ou franco-étrangers ni les établissements privés nationaux.

e) Etablissements d'enseignement supérieur  
dans lesquels sont affectés des professeurs français  
(enseignement en coopération).

Si l'on examine les statistiques concernant les établissements d'enseignement dans lesquels sont affectés des professeurs français (enseignement en coopération), on constate que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, le nombre total de ces enseignants a progressé de façon sensible (+ 11,6 %) mais qu'il y a eu décroissance en Afrique du Nord (993-936) et en Asie (180-148), augmentation en Amérique du Sud (109-360).

Les gros effectifs sont ceux d'Afrique du Nord. Ils représentaient près de 70 % du total au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Compte tenu de l'accroissement de l'enseignement et de la diminution qu'ils ont subie (— 5,7 %), leur part dans les effectifs globaux a diminué (58,8 % au 1<sup>er</sup> janvier 1972). Cette part reste encore beaucoup trop forte. Elle exprime une politique que votre rapporteur n'a pas cessé de condamner parce qu'elle ne permet pas de disposer, pour l'ensemble du monde, en dehors du Maghreb des effectifs suffisants à une action cohérente et efficace.

Dans le groupe des quatre pays d'Afrique du Nord, la part, de très loin la plus importante, est celle de l'Algérie qui bénéficiait, au 1<sup>er</sup> janvier 1972, de 436 professeurs d'enseignement supérieur, le Maroc venait ensuite avec 255 unités et la Tunisie en troisième place avec 237. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1970, le nombre des professeurs d'enseignement supérieur en Algérie a nettement diminué (535 — 436 = 99) tandis que celui des professeurs au Maroc croissait dans de très fortes proportions (207-255). Dans ce dernier cas, les augmentations concernant la Faculté des Sciences de Rabat (+ 19), les Centres pédagogiques régionaux (+ 21), l'Institut national de recherche agronomique (+ 13) et l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Mohammedia (+ 6).

En Algérie, malgré une diminution très sensible (— 99) des efforts globaux, manifeste à Alger (— 73), nous devons constater des accroissements à Oran et à Constantine aussi bien pour les facultés de lettres (+ 12) que pour les sciences (+ 15).

Notons aussi l'augmentation de 2 unités de l'Ecole nationale polytechnique d'El Harrach (45 — 47) et la très forte diminution des effectifs français de l'Institut d'études nucléaires (53 — 14).

Quant à la Tunisie, elle conserve à peu près les mêmes effectifs globaux (244 — 237), les augmentations de l'Ecole nationale supérieure (+ 4), de l'Ecole normale des professeurs adjoints (+ 3) n'ayant pas compensé les réductions à la Faculté de Droit et à la Faculté des Sciences.

Enfin, la Libye disposait, au 1<sup>er</sup> janvier 1972, d'un poste de plus (7 — 8) au 1<sup>er</sup> janvier 1971.

L'évolution pays par pays dans chacun des autres secteurs géographiques est retracée dans le tableau suivant :

	NOMBRE DE PROFESSEURS français au :		
	1 <sup>er</sup> janv. 1970.	1 <sup>er</sup> janv. 1971.	1 <sup>er</sup> janv. 1972.
<i>Afrique.</i>			
Ghana .....	16	16	16
Kenya .....	4	3	3
Libéria .....	3	4	4
Malawi .....	3	3	3
Nigeria .....	14	18	8
Ouganda .....	5	6	6
Sierra Leone .....	4	4	4
Soudan .....	4	4	5
Tanzanie .....	4	4	4
Zambie .....	2	2	5
<b>Total</b> .....	<b>59</b>	<b>65</b>	<b>58</b>
Turquie .....	19	20	19
<i>Amérique du Sud.</i>			
Argentine .....	7	7	11
Bolivie .....	5	5	6
Brésil .....	22	24	75
Chili .....	15	15	38
Colombie .....	11	17	35
Equateur .....	3	3	11
Guatemala .....	6	8	49
Jamaïque .....	1	1	1
Mexique .....	6	6	35
Nicaragua .....	4	4	4
Panama .....	1	2	10
Paraguay .....	1	1	3
Pérou .....	4	6	13
Saint-Domingue .....	2	2	8
El Salvador .....	2	2	4
Venezuela .....	15	16	57
<b>Total</b> .....	<b>105</b>	<b>119</b>	<b>360</b>

	NOMBRE DE PROFESSEURS français au :		
	1 <sup>er</sup> janv. 1970.	1 <sup>er</sup> janv. 1971.	1 <sup>er</sup> janv. 1972.
<i>Asie.</i>			
Afghanistan .....	6	6	6
Birmanie .....	1	1	2
Cambodge .....	105	80	66
Ceylan .....	4	4	3
Corée .....	5	5	5
Hong-Kong .....	1	2	2
Inde .....	7	7	7
Indonésie .....	4	4	4
Laos .....	5	5	5
Malaisie .....	1	1	1
Népal .....	2	2	3
Pakistan .....	6	6	6
Philippines .....	2	2	2
Thaïlande .....	7	7	8
Sud-Vietnam .....	24	24	28
<b>Total</b> .....	<b>180</b>	<b>156</b>	<b>148</b>
<i>Moyen-Orient.</i>			
Arabie Saoudite .....		2	2
		Depuis le 1 <sup>er</sup> -9-1971.	
Irak .....	2	2	3
Iran .....	10	10	10
Jordanie .....	1	1	1
Liban .....	17	17	17
R. A. S. ....	24	26	26
R. A. E. ....	12	12	12
<b>Total</b> .....	<b>63</b>	<b>70</b>	<b>71</b>

## 2. L'Enseignement indirect.

Toute action de coopération devrait tendre à supprimer les raisons qui l'ont fait naître. En d'autres termes et s'agissant de la diffusion du français, il est bien certain que nous devons avoir continuellement à l'esprit la nécessité de former des professeurs étrangers de français et d'aider à la formation de ces professeurs telle qu'elle est engagée par les pays où nous intervenons. Il n'est pas raisonnable d'envisager de perpétuer une coopération au-delà

de ce qui est nécessaire pour former les professeurs étrangers de français, moyens en personnels dont tout pays doit se doter s'il désire donner à ses ressortissants, et dans l'indépendance, la possibilité d'apprendre une langue étrangère, véhiculaire et de culture. Nous nous épuiserions à des actions à long terme d'enseignement direct.

Il en résulte que notre coopération en matière de langue française s'apprécie en fonction des résultats obtenus en matière de formation des professeurs étrangers de français. Sur ces principes, il semble que le Gouvernement partage les vues de votre commission, mais comme nous allons le voir, les résultats ne sont pas toujours à la mesure des intentions et peut-être le Gouvernement ne redresse-t-il pas avec assez d'énergie des orientations anciennes qui sont défectueuses.

a) Professeurs étrangers de français.

Avons-nous réussi à susciter la formation de professeurs de français ? La réponse à cette question est d'une importance extrême. Négative, elle signifie notre échec ; positive, notre succès. Examinons les chiffres.

Voici la liste des 15 premiers pays pour la proportion des professeurs de français par rapport à la population. Elle est d'ailleurs pratiquement inchangée par rapport à celle qui fut établie l'année dernière :

Liban.	Allemagne.
Irlande.	U. R. S. S.
Cambodge.	Etats-Unis.
Grande-Bretagne.	Colombie.
Bulgarie.	Chili.
Uruguay.	Espagne.
Roumanie.	Egypte.
Italie.	

Nous y trouverons, outre l'U. R. S. S. et les Etats-Unis, les trois grands pays de la Communauté (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie), deux pays de l'Europe de l'Est et trois pays d'Amérique Latine (Uruguay, en très bonne place, Colombie, Chili).

Nous n'y voyons aucun pays d'Afrique du Nord. Il y a en tout en Afrique du Nord, 907 professeurs de français, chiffre inférieur par exemple à celui de l'Argentine.

En regard, nous devons placer :

— le chiffre des enseignants affectés de façon permanente à des tâches de formation ou de perfectionnement des professeurs nationaux de français au titre de la coopération (au 1<sup>er</sup> janvier 1972).

Maroc . . . . .	367	}	1.094
Algérie . . . . .	350		
Tunisie . . . . .	377		

— les effectifs d'enseignants dans ces trois pays :

Maroc . . . . .	8.726
Algérie . . . . .	6.247
Tunisie . . . . .	3.742

Il semble que ces comparaisons donnent une réponse affligeante à la question posée : il y a en Afrique du Nord moins de professeurs étrangers de français que d'enseignants français affectés de façon permanente à des tâches de formation et leur nombre est sans aucune mesure avec celui des enseignants que nous envoyons dans ces pays. L'indépendance de ces pays n'est pas assez récente pour que l'on cherche quelque excuse dans le peu de temps qui nous en séparerait. Reconnaissons-le, la politique culturelle menée dans cette partie du monde n'a pas donné les fruits que la priorité à eux accordée pouvait faire espérer. Il est temps de dresser le constat d'échec.

Depuis déjà quelques années, le Gouvernement parle de renoncer à la coopération de substitution pour la remplacer par une coopération de formation. Sans doute est-il sincère mais nous ne voyons pas que dans ce domaine, les chiffres parlent en sa faveur. La France ne peut pas se payer le luxe de concentrer ses efforts sur quelques pays au détriment de la cohérence et de l'efficacité d'une politique d'ensemble, si les résultats qu'elle obtient sont aussi maigres. Aucun pays ne peut imposer sa langue à un autre pays indépendant s'il ne sait susciter en ce dernier le désir, la volonté politique de faire connaître et utiliser cette langue, volonté qui s'exprime d'abord par la formation, en grand nombre, de professeurs capables de l'enseigner.

Répartition par pays des professeurs étrangers de français.

P A Y S	NOMBRE de professeurs de français.	P A Y S	NOMBRE de professeurs de français.
<i>Afrique du Nord.</i>		Brésil .....	5.210
Algérie .....	275	Chili .....	1.286
Libye .....	33	Colombie .....	3.194
Maroc .....	392	Costa Rica .....	221
Tunisie .....	207	Cuba .....	363
<i>Afrique du Sud, Sahara.</i>		El Salvador .....	7
Afrique du Sud.....	215	Equateur .....	48
Ghana .....	105	Haïti .....	1.642
Ethiopie .....	5	Jamaïque .....	64
Kénya .....	78	Mexique .....	292
Libéria .....	25	Panama .....	47
Malawi .....	3	Paraguay .....	365
Ile Maurice .....	239	République Dominicaine .....	190
Nigéria .....	824	Trinité et Tobago.....	221
Ouganda .....	8	Uruguay .....	775
Sierra Léone .....	13	Venezuela .....	213
Tanzanie .....	29	<i>Moyen-Orient.</i>	
Zambie .....	13	Chypre .....	32
<i>Asie - Océanie développée.</i>		Egypte .....	3.280
Australie .....	3.715	Irak .....	14
Japon .....	1.220	Iran .....	43
Nouvelle-Zélande .....	1.580	Israël .....	445
<i>Reste de l'Asie - Océanie.</i>		Jordanie .....	24
Afghanistan .....	14	Liban .....	21.880
Cambodge .....	3.430	Syrie .....	538
Ceylan .....	8	Turquie .....	771
Corée .....	375	<i>Europe.</i>	
Hong-Kong .....	38	Allemagne .....	12.220
Inde .....	675	Autriche .....	572
Indonésie .....	80	Bulgarie .....	4.438
Laos .....	85	Danemark .....	748
Malaisie .....	19	Espagne .....	4.328
Pakistan .....	10	Finlande .....	267
Philippines .....	7	Grande-Bretagne .....	16.761
Singapour .....	10	Grèce .....	371
Thaïlande .....	297	Hongrie .....	445
<i>Amérique du Nord.</i>		Italie .....	13.547
Etats-Unis .....	32.420	Luxembourg .....	1.910
Canada .....	19.065	Norvège .....	1.063
<i>Amérique latine.</i>		Pays-Bas .....	7.191
Argentine .....	972	Portugal .....	1.350
Bolivie .....	241	Roumanie .....	3.890
		Suède .....	2.847
		Suisse (Alémanique).....	1.377
		Tchécoslovaquie .....	1.090
		U. R. S. S.....	Indéterminé.
		Yougoslavie .....	1.010

## b) Crédits d'action pédagogique.

1° En ce qui concerne la progression des crédits alloués pour l'action pédagogique, le montant global est passé de 3.080.000 F en 1970 à 7.252.840 F pour 1973 ;

2° Ces crédits sont destinés :

— à l'octroi de matériel pédagogique (ouvrages méthodologiques et supports audio-visuels) ;

— à l'organisation, en France, de stages au bénéfice de professeurs étrangers de français ;

— à l'envoi de spécialistes en mission chargés d'assurer sur place l'encadrement ou l'animation de sessions de perfectionnement méthodologique à l'intention des maîtres ou futurs maîtres de français locaux.

A ce sujet, deux faits sont à relever :

— le développement considérable de notre assistance aux écoles normales locales, d'une part ;

— le fort accroissement des demandes de missions de spécialistes du BELC, du CREDIF ou de l'IPFE, d'autre part.

Cette demande traduit d'ailleurs le désir, tant des autorités locales de s'informer de nouvelles méthodes d'enseignement du français, langue étrangère, et des travaux récents de linguistique, que des professeurs étrangers de français d'améliorer la qualité de l'enseignement dispensé ;

3° Pour ce qui touche aux méthodes employées par les professeurs, notons le succès non négligeable remporté par une méthode qui a fait l'objet de plusieurs adaptations linguistiques (versions anglo-saxonne et romane), comme « La France en Direct ». Elle a été très souvent étudiée en détail lors de sessions de recyclage et semble concilier, suivant l'emploi qui en est fait, les différentes tendances méthodologiques.

En effet, ce manuel peut être utilisé dans des classes aux effectifs chargés et à horaire de français insuffisant pour qu'on envisage d'employer une méthode audio-visuelle ; en revanche,

dans des classes où le nombre des élèves ne dépasse pas 25 et disposant d'un horaire hebdomadaire de français de 4 à 5 heures, on peut avoir recours à des auxiliaires audio-visuels tels que films fixes et bandes magnétiques.

c) Conseillers et orienteurs pédagogiques.

Dans la mesure où nous réussissons à susciter des vocations de professeurs de langue française dans les pays où nous intervenons, il est indispensable que nous soutenions ces enseignants par un concours pédagogique pour qu'ils puissent, d'une part, se perfectionner dans notre langue, pour qu'ils puissent également adapter l'enseignement qu'ils donnent aux milieux où ils exercent.

C'est pourquoi votre commission attache une grande importance à la présence et à l'action des conseillers et orienteurs pédagogiques qui doivent non seulement travailler avec les professeurs français mais également avec les enseignants étrangers de langue française.

Plus notre action se dégage de la notion de substitution, mieux elle peut répondre aux exigences de qualité, plus elle peut se démultiplier et, par conséquent, plus efficace peut-elle devenir. C'est cet effort que nous invitons constamment, depuis plusieurs années, le Gouvernement à accomplir avec une énergie beaucoup plus grande que celle que nous pouvons mesurer, au moins par les résultats ; peut-être d'ailleurs est-il des circonstances atténuantes dans la relative lenteur de cette transformation. Il ne faut pas oublier la résistance du passé, la pesanteur des habitudes mentales et toujours cette renaissance d'un certain esprit néo-colonialiste qui peut faire le plus grand tort à notre pays ; par là-même, à la culture européenne.

On peut constater, en 1972, une augmentation sensible des effectifs des conseillers orienteurs pédagogiques, le nombre de postes de ceux-ci étant passé de 471 en 1971 à 579 en 1972 (108). Toutefois, il convient de remarquer que cette augmentation n'est pas le reflet de créations de postes budgétaires puisque, pour appuyer l'effort consenti par le département dans le domaine pédagogique, certains professeurs ont changé de fonction au cours de l'année 1972, pour se consacrer exclusivement à des tâches d'animation pédagogique.

1. — Europe de l'Ouest : 45, dont 15 en Allemagne de l'Ouest ; 3 en Grande-Bretagne ; 7 en Italie.

2. — Europe de l'Est : 3.

3. — Amérique du Nord : 10, dont 9 aux Etats-Unis.

4. — Amérique du Sud : 57, dont 30 en Haïti ; 10 au Brésil.

5. — Océanie : 6.

6. — Asie : 38, dont 14 au Laos ; 13 au Viet-Nam.

7. — Afrique : 21, dont 6 au Nigéria.

8. — Proche et Moyen-Orient : 66, dont 31 au Liban ; 19 en R. A. U.

9. — Afrique du Nord : 331, dont 30 en Algérie ; 148 en Tunisie ; 153 au Maroc.

Ces chiffres n'ont pas besoin d'un long commentaire. La part du lion revient à l'Afrique du Nord. Pour quels résultats ?

**Bilan des stages organisés en France et à l'étranger  
pour les professeurs étrangers de français en 1972.**

P A Y S	NOMBRE de stagiaires sur place.	NOMBRE de stagiaires en France.
Europe .....	7.452	1.192
Amérique du Nord.....	1.050	181
Amérique latine .....	3.074	14
Asie - Océanie .....	1.323	36
Afrique - Levant .....	4.702	258

d) Formation à l'étranger des professeurs français de langue.

Nul doute que l'évolution souhaitable des rapports entre peuples dans le cadre de l'Europe des neuf doive tendre vers une interpénétration de plus en plus grande des formations scolaires et universitaires et vers une aide accrue de chacun des pays de la Communauté à l'égard des autres pour la formation des professeurs de langue. C'est pourquoi votre commission attache une importance très grande à la formation des professeurs de langues étrangères dans et par le pays duquel ils veulent connaître la langue.

Que peut-on dire à ce sujet à l'heure actuelle ?

La formation des professeurs français de langues étrangères incombe au premier chef au Ministère de l'Education nationale, lequel s'attache à permettre à ses professeurs ou futurs professeurs de séjourner pendant une certaine partie de leur temps d'études dans le pays considéré, en l'occurrence l'Allemagne et la Grande-Bretagne.

Cette formation à l'étranger de nos professeurs se fait sous des formes diverses : échanges de professeurs du second degré, stages pédagogiques dans les pays concernés, envoi de boursiers dans ces mêmes pays, séjours à l'étranger, l'été, de maîtres auxiliaires de C. E. G. et de C. E. T.

C'est par l'envoi dans les lycées étrangers d'étudiants français détenteurs du D. U. E. L. qu'est assurée sur une période plus large (une année scolaire), toujours par le Ministère de l'Education nationale, la formation sur place de nos futurs professeurs de langues étrangères. Ils exercent dans les établissements secondaires de l'étranger les fonctions d'*assistants*. A titre indicatif, en 1971-1972, 400 assistants français enseignaient en Allemagne, 2.000 en Grande-Bretagne.

Le Ministère des Affaires étrangères, pour sa part, suit de près ces assistants. Son organisation logistique d'Instituts et de Centres culturels permet non seulement à ces jeunes assistants de n'être pas isolés à l'étranger, mais encore de trouver dans nos établissements conseils et soutien pédagogique. En outre, ces étudiants français peuvent bénéficier, tout au moins pour les épreuves écrites, de l'organisation, par les soins du Ministère des Affaires étrangères, de centres d'examens à l'étranger, ce qui leur évite ou des déplacements coûteux ou un arrêt dans le déroulement de leurs études.

En outre, le Ministère des Affaires étrangères accorde à la *Commission franco-américaine d'échanges universitaires* une subvention qui la met en mesure de prendre en charge les frais de voyage des assistants se rendant aux Etats-Unis.

Il y a lieu du reste de signaler que les assistants d'allemand et d'anglais peuvent exercer non seulement en Allemagne, mais aussi en Autriche pour les premiers, en Irlande, aux Etats-Unis, au Canada et en général dans les Dominions pour les seconds.

Enfin, dans ces mêmes pays, l'Office National des Universités d'une part, le Ministère des Affaires étrangères d'autre part détachent auprès des Universités étrangères des lecteurs dont la vocation première est certes d'enseigner la langue et la littérature françaises dans ces universités, d'établir des contacts avec les professeurs et étudiants, mais qui sont choisis, notamment pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne, en fonction de leurs connaissances linguistiques. Le rayonnement qui leur est demandé, le travail même qu'ils ont à mener pour leur avenir professionnel (thèses à préparer), font de ces lecteurs des spécialistes de la langue et de la civilisation des pays où ils exercent et les rendent aptes à donner en France, à leur retour, un enseignement de valeur dans nos lycées ou nos universités. Le Ministère des Affaires étrangères rétribue pour sa part 6 lecteurs en Allemagne, 4 en Autriche, 3 en Grande-Bretagne, 1 en Irlande ; l'effort principal est consenti par le Ministère de l'Education nationale mais aussi par les Universités étrangères elles-mêmes qui souvent recrutent et rétribuent leurs propres lecteurs français.

\*  
\* \*

A l'inverse de ce qui a été exposé ci-dessus les jeunes Allemands ou les jeunes Anglais qui désirent devenir, dans leur pays, professeurs de français viennent remplir en France les fonctions d'assistants, durant une année scolaire. Là encore c'est le Ministère de l'Education nationale qui intervient par le Canal de l'Office national des Universités. L'an dernier, nous avons reçu 430 assistants allemands et 1.000 assistants britanniques.

Le Ministère des Affaires étrangères se préoccupe en outre — dans le cadre de son Bureau des actions en faveur de la langue française — d'assurer en France même (mais, dans une plus forte proportion, sur place) la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français. Ces stages en France sont le plus souvent de courte durée, étant donné qu'ils s'adressent à des professeurs et non à des jeunes ou à des étudiants. L'an dernier, 67 professeurs allemands, 36 autrichiens, 99 britanniques, 106 américains, 75 canadiens ont bénéficié de tels stages. Viennent

s'y ajouter des stages de longue durée (1, 2 ou 3 ans) destinés à compléter la formation des professeurs étrangers du second degré. Trois centres dispensent cet enseignement spécialisé à des professeurs boursiers du Ministère des Affaires étrangères ; en 1971-1972, y ont été accueillis, entre autres :

- 7 professeurs allemands, 2 autrichiens, d'une part ;
- 8 professeurs britanniques, 4 irlandais, 14 américains, 12 canadiens, d'autre part.

\*

\* \*

Si, dans l'organisation de la formation à l'étranger des professeurs français d'allemand ou d'anglais, de même que dans la formation *en France* des jeunes Allemands ou Anglais, futurs professeurs de français dans leur pays, le rôle du Ministère de l'Education nationale — ou plus exactement de l'Office national des Universités — est prépondérant, celui du Ministère des Affaires étrangères n'en est pas moins important, et par les bourses qu'il octroie, et par les stages qu'il met sur pied, et par l'aide qu'il apporte à nos assistants et lecteurs à l'étranger. Il accorde en outre son appui et son assistance pour coordonner les activités des multiples organismes qui dispensent les bourses d'études ou favorisent la formation des jeunes : gouvernements étrangers, British Council, Commission franco-américaine d'échanges universitaires, Goethe Institut, Office franco-allemand pour la jeunesse, etc.

Il reste que la vocation du Ministère des Affaires étrangères est moins de préparer de futurs professeurs français de langues étrangères, que d'*assurer le perfectionnement et la spécialisation de professeurs étrangers qui enseigneront le français dans leur pays*. Son action sur ce point est primordiale ; elle revêt divers aspects, celui de la formation en *France même* des enseignants ou futurs enseignants de français n'étant qu'un des éléments d'un vaste programme.

e) Les bourses.

Nous ne serions pas complets si nous ne rappelions ici le nombre des bourses d'étude accordées par le Ministère des Affaires étrangères au cours de l'année universitaire 1971-1972 pour la formation et le perfectionnement des professeurs de français.

1.718 bourses ont été accordées ; l'Europe occidentale a bénéficié de 375 bourses, ce qui est à notre avis très peu. Le chiffre le plus important est celui de l'Afrique au sud du Sahara : 482 bourses. L'Amérique latine a bénéficié de 289 bourses, chiffre qui est très faible ; l'Europe de l'Est, 122 ; le Proche et le Moyen-Orient, 109 ; l'Afrique du Nord, 120, chiffre infime eu égard à l'importance considérable de notre coopération dans cette région du monde. L'Asie-Océanie développée a reçu 42 bourses et le reste de l'Asie-Océanie 158. L'Amérique du Nord, enfin, a obtenu 57 bourses. Il nous semble que ce secteur devrait bénéficier, dans une politique de diffusion culturelle rigoureuse, d'un nombre de bourses très supérieur si tant est, du moins, qu'il corresponde à une demande. Mais précisément, notre action de diffusion et de coopération s'apprécie en fonction de sa capacité de susciter le désir, non seulement d'apprendre notre langue, mais celui aussi de l'enseigner.

D. — LES MOYENS D'INCITATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

L'existence d'établissements d'enseignement, la formation de professeurs de français et d'étudiants de toutes disciplines enseignées en français ne suffisent pas à assurer la diffusion linguistique. Il faut que l'enseignement s'appuie sur des moyens propres d'abord à assurer sa plus grande qualité, ensuite, et surtout, à entretenir les connaissances acquises. Enfin, la diffusion à l'étranger de livres, de films, d'émissions radiophoniques ou télévisées français peut être une puissante incitation à l'étude de notre langue.

Or, beaucoup reste à faire tant en ce qui concerne le livre que les moyens audio-visuels.

1. *Le livre et les périodiques.*

a) Diffusion à titre gratuit.

*Le livre :*

Les tableaux suivants font état de la répartition géographique des crédits destinés à l'approvisionnement des postes en livres, du coût de cet approvisionnement, et de la répartition par catégories des livres envoyés.

**Répartition, en pourcentages et par zones géographiques, des crédits prélevés sur le chapitre 42-21, art. 3, § a et destinés à l'approvisionnement des postes en livres.**

ZONES GEOGRAPHIQUES	1971	1972
Europe de l'Ouest.....	22,83 %	20,94 %
Europe de l'Est.....	10,42 %	10,40 %
Afrique non francophone.....	4,96 %	5,16 %
Afrique francophone .....	(1)	(1)
Amérique du Nord.....	10,08 %	10,25 %
Amérique du Sud.....	15,52 %	15,76 %
Afrique du Nord.....	10,34 %	10,48 %
Moyen-Orient .....	8,93 %	9,52 %
Asie .....	16,92 %	17,49 %
<b>Total .....</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Crédit viré au Secrétariat d'Etat aux Affaires étrangères chargé de la coopération (Congo-Kinshasa, Rwanda, Burundi, Ile Maurice).

**Coût total de l'approvisionnement des postes en livres pour 1971 et 1972.**

ZONES	1971	1972		
	Total approvisionnement et nouveautés.	Approvisionnements.	Nouveautés.	Total approvisionnement et nouveautés.
Europe de l'Ouest.....	1.123.065	592.765	375.100	976.865
Europe de l'Est.....	512.300	346.000	133.525	479.525
Afrique anglophone.....	244.200	156.000	82.565	238.565
Afrique du Nord.....	508.500 (Afrique anglophone et hispanophone.)	389.000	195.550	483.550 (Afrique anglophone et hispanophone.)
Amérique du Nord.....	495.750	360.000	113.925	473.925
Amérique latine.....	763.350	522.000	206.780	728.780
Moyen-Orient.....	(Non communiqué.)	318.000	121.975	439.975
Asie.....	832.100	457.700	130.830	808.520
Asie développée.....				
<b>Totaux.....</b>	<b>4.918.655</b>	<b>3.287.465</b>	<b>1.334.240</b>	<b>4.621.705</b>

**Répartition par catégories d'ouvrages (en nombre de livres)  
des commandes « approvisionnements » et « nouveautés » 1971  
par pays et zones géographiques.**

ZONES géographiques.	SCIENCES techniques médecine.	En pourcentage.	SCIENCES sociales et humaines.	En pourcentage.	LITTÉRATURE histoire art-jeunesse.	En pourcentage.	TOTAL
	Europe de l'Ouest...	6.637	12,5	6.590	12,4	39.568	
Europe de l'Est.....	3.907	11	3.163	8,5	28.620	80,5	35.689
Afrique anglophone..	945	5,2	1.053	5,3	15.722	89,5	17.720
Afrique du Nord....	4.771	11,5	3.760	9	32.591	79,5	41.122
Amérique du Nord..	3.280	22,4	1.737	12	9.588	65,6	14.605
Amérique latine.....	7.785	21,6	3.966	11	24.157	67,4	35.908
Moyen-Orient.....	2.874	11,2	2.502	9,5	20.269	79,3	25.645
Asie.....	6.904	18,3	4.977	13,5	25.836	68,2	37.717
Asie développée.....	1.582	14,4	880	8	8.460	77,6	10.922
<b>Total.....</b>	<b>38.685</b>	<b>14,2</b>	<b>28.627</b>	<b>10</b>	<b>204.811</b>	<b>75,8</b>	<b>272.123</b>

Répartition par catégories d'ouvrages (en nombre de livres)  
des commandes « Approvisionnements » 1970 par pays et zones géographiques.

RECAPITULATIF

ZONE géographique.	SCIENCES	En pourcentage.	SCIENCES	En pourcentage.	LITTÉRA-	En pourcentage.	TOTAL
	techniques médecine.		sociales et humaines.		TURE histoire art-jeunesse.		
Europe de l'Ouest...	3.049	8	4.101	10,50	31.084	81,50	38.234
Europe de l'Est.....	1.829	9,50	1.753	9	15.861	81,50	19.443
Afrique anglophone..	957	6,50	893	6	12.620	87,50	14.470
Afrique du Nord....	3.371	11,50	5.013	17,50	20.724	71	29.108
Amérique du Nord..	1.302	9,50	1.685	12,50	10.450	78	13.437
Amérique latine.....	4.392	17	4.013	15	17.801	68	26.206
Moyen-Orient .....	1.202	5,50	1.958	8,50	19.654	86	22.814
Asie .....	2.827	10,50	3.589	13	21.019	76,50	27.435
Asie développée.....	345	20	38	2	1.342	78	1.725
	19.274	10	23.043	12	150.555	78	192.872

Quelques remarques s'imposent :

A propos de la répartition géographique des crédits, l'on observe une baisse constante de la part des crédits dévolus aux envois vers l'Europe de l'Ouest (1). Le phénomène est d'autant plus préoccupant que le maintien de la position du français dans cette région apparaît essentiel et que, d'autre part, nous devrions faire en Europe de l'Ouest un effort important de diffusion de livres scientifiques qui sont les plus coûteux.

Cette diminution de la part des crédits consacrés aux envois de livres en Europe de l'Ouest est d'ailleurs la seule évolution marquante dans ces tableaux, la part des autres zones géographiques ne subissant que de faibles fluctuations. Il faut noter tou-

(1) Ouest : 25 % en 1970, 22,8 % en 1971, 20,9 % en 1972.

tefois l'augmentation lente mais constante des crédits destinés au Moyen-Orient et à l'Asie (un point environ par an entre 1970 et 1972, un demi-point entre 1971 et 1972).

En ce qui concerne le montant total de ces dotations, il était en 1971 de 4.918.665 F, plus élevé donc qu'en 1972, ce qui est particulièrement alarmant si l'on songe à l'augmentation du prix des livres. Les chiffres qui avaient été communiqués l'an dernier à votre commission, moins complets, ne permettent pas d'effectuer de comparaisons pour le Moyen-Orient ni entre « approvisionnement » et « nouveautés » d'une année sur l'autre. Relevons toutefois la baisse, en chiffres absolus, des dotations affectées à l'approvisionnement des postes d'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Pour ce qui est de la répartition par catégories et du nombre total des ouvrages, le manque d'homogénéité des données chiffrées obtenues rend, là encore, toute comparaison malaisée d'une année sur l'autre. Si l'on se borne, donc, à comparer les pourcentages de chaque catégorie, il faut se féliciter de la progression des livres scientifiques et techniques (24,2 % des livres envoyés en 1971 contre 22 % en 1970).

### *Les périodiques.*

#### Diffusion des revues à titre gratuit en 1971.

##### I. — Nombre d'abonnements :

a) Sciences et techniques.....	5.157
b) Médecine .....	2.519
c) Sciences juridiques, politiques, économiques et sociales .....	1.725
d) Pédagogie, enseignement.....	5.528
e) Littérature générale, sciences humaines, arts....	6.858
f) Actualité, information, loisirs.....	3.760
<b>Total .....</b>	<b>25.547</b>

##### II. — Nombre de destinataires..... 6.575

En 1970, 24.643 abonnements avaient été servis à 5.567 destinataires répartis dans 113 pays étrangers. Il faut noter comme particulièrement significative l'augmentation du nombre des abonnés, ce qui peut avoir pour conséquence une extension réelle de l'audience des publications françaises.

Pour ce qui est de la répartition géographique de la diffusion des périodiques, il convient d'insister sur l'importance des parts de l'Europe de l'Est et de l'Ouest.

**Evolution au cours des trois dernières années de la diffusion des revues à titre gratuit, par zone géographique (en valeur).**

ZONES GEOGRAPHIQUES	1970	1971	1972
		(En francs.)	
Europe de l'Ouest.....	353.538	397.122	401.125
Europe de l'Est.....	208.000	237.876	235.136
Afrique anglophone.....	58.294	75.414	83.800
Afrique du Nord.....	125.900	131.670	128.700
Amérique du Nord.....	139.900	(1) 172.000	146.500
Amérique latine.....	230.270	(1) 279.375	260.100
Moyen-Orient .....	134.063	146.303	148.750
Asie .....	227.668	242.052	248.550
Asie développée.....	99.750	94.695	86.000
<b>Totaux .....</b>	<b>1.577.383</b>	<b>1.776.507</b>	<b>1.738.661</b>

(1) Certaines disparités s'expliquent par la réalisation d'opérations exceptionnelles qui n'ont pu être renouvelées.

**b) La diffusion commerciale du livre.**

Le livre représente actuellement 0,05 % de nos exportations, et notre balance commerciale accuse pour ce poste un déficit chronique, comme le montre le tableau ci-après, pour l'année 1971, ce qui est l'expression ou de l'absence ou de l'inefficacité d'une politique commerciale en matière de livre.

**Exportations et importations françaises de livres en 1971,  
par régions géographiques.**

ZONES GEOGRAPHIQUES	EXPORTATIONS		IMPORTATIONS	
	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
Europe occidentale .....	160.255	216.760	419.131	778.502
Europe de l'Est.....	1.633	3.224	16.461	11.514
Amérique du Nord.....	58.529	88.600	3.879	15.865
Afrique .....	19.763	36.636	205	161
Maghreb .....	13.863	26.326	26	67
Proche-Orient .....	4.551	9.318	177	398
Asie .....	1.039	3.884	1.147	1.257
Océanie .....	350	928	»	2
Amérique latine .....	9.316	18.759	1.046	1.533
<b>Total général .....</b>	<b>269.299</b>	<b>404.435</b>	<b>442.072</b>	<b>509.299</b>

N. B. — Compte tenu de nos exportations de livres vers des pays desquels nous n'en importons pas, le montant total de nos exportations s'élève à 442.975 F.

Le déficit en quintaux métriques étant supérieur de beaucoup au déficit exprimé en valeur, il faut de surcroît inférer de ce tableau que les livres français coûtent beaucoup plus cher que les livres étrangers, soit que leur prix de revient pour un même type d'ouvrage soit supérieur aux prix de revient étrangers, soit que par leur nature (livre d'art par exemple) le coût, par suite du poids, doit normalement être plus cher.

Constatons, en outre, l'importance du déficit de nos échanges commerciaux de livres avec l'Europe de l'Ouest. Constatation qui s'explique si l'on sait que, par exemple, les exportations allemandes ont quadruplé ces dix dernières années, tandis que les nôtres n'augmentaient que de 150 %.

**Exportations françaises de livres pendant les trois dernières années.**

1969		1970		1971	
Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.	Quintaux métriques.	Milliers de francs.
227.287	336.442	266.516	390.817	269.299	404.435

Si l'on passe du domaine quantitatif à la répartition qualitative de nos exportations entre 1968 et 1970 (les chiffres de l'année 1971 ne sont pas encore disponibles), il n'est guère encourageant d'enregistrer la baisse ou la stagnation de la part relative de nos exportations de livres scolaires scientifiques et techniques, de livres de médecine, de droit ou d'encyclopédies.

Ventilation par catégories des exportations de livres (en pourcentage).

	1968	1969	1970
Littérature .....	31,7	32,5	28,6
Enseignement .....	16,7	18,2	16,6
Encyclopédies .....	19,3	13,8	13,8
Jeunesse .....	4,5	6	7,7
Sciences et techniques.....	8,5	9,1	8,4
Médecine .....	4,2	3,7	3,2
Droit - Economie politique .....	3,6	3,5	1,1
Religion .....	4,2	3,1	2,6
Art - Bibliophilie .....	5,4	6,2	6,5
Erudition .....	1,4	2,7	»
Guides et cartes géographiques.....	0,5	1,2	1,2
Divers (y compris érudition).....	»	»	10,3
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Certes, ce n'est pas à la seule administration, ou aux insuffisances de notre politique de promotion du livre à l'étranger qu'incombe la responsabilité de cet état de fait. L'édition française ne manifeste pas, en effet, tout le dynamisme qu'on pourrait attendre d'elle en la matière. Insuffisance — ou inexistence — de l'effort de prospection des marchés étrangers, manque de traductions, inadaptation des réseaux de distribution : l'aide publique ne saurait remédier à tout, elle n'est qu'un palliatif. Enfin, nul n'ignore, pour parler d'un secteur particulièrement important, que des livres scientifiques et techniques français, conçus le plus souvent pour un public restreint de spécialistes — alors que les spécialistes anglo-saxons ne répugnent pas à produire des manuels de base, voire de « vulgarisation » — sont en quelque sorte condamnés à ne connaître qu'une audience restreinte. (Actuellement, dans le monde, l'information scientifique et technique est diffusée pour 60 % en anglais, contre 10 % en français).

Certaines initiatives ne peuvent être prises que par la profession, ou, dans le cas particulier du livre scientifique et technique, grâce à une collaboration entre universitaires et éditeurs, comme celle qui s'est instaurée, par exemple, dans le cadre du colloque récemment organisé à Orléans par l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A. U. P. E. L. F.).

Mais il s'agit de savoir si la politique de promotion menée par les pouvoirs publics est bien adaptée à sa finalité. Les crédits du *Fonds culturel du Livre* (qui restent cette année à peu près au même niveau que l'an dernier) font l'objet d'une répartition au sein de la profession trop peu sélective pour ne pas nuire à son efficacité.

Il est indispensable, en effet, compte tenu de l'ampleur du problème, d'éviter le « saupoudrage » de l'aide au profit d'actions très variées, qui ne présentent sans doute pas toutes le même intérêt stratégique, et de définir aussi nettement que possible des priorités et des critères d'attribution de cette aide, selon le secteur géographique et la nature de l'opération envisagée.

### c) Le Fonds culturel du livre.

Le Fonds culturel participe aux dépenses résultant de la politique d'aide à l'exportation de livres français et qui peuvent être classées dans les rubriques d'intervention suivantes :

— *Participation aux frais d'administration et de gestion* des groupes d'éditeurs-exportateurs constitués afin de faciliter, dans certains cas, une action collective (éditeurs de livres scientifiques, techniques et médicaux, éditeurs de livres de droit et de sciences humaines, éditeurs d'érudition, éditeurs scolaires, éditeurs de collections de grande diffusion, etc.) ;

— *Voyages de prospection* ou préparant des implantations françaises à l'étranger effectués par des professionnels français ;

— Amélioration de la *documentation* de la profession et de ses instruments de travail : études de marchés par des spécialistes, catalogues adaptés aux pays étrangers, création, entretien et automatisation des fichiers de la clientèle étrangère ;

— *Expositions* de livres français à l'étranger, présentations de livres à l'occasion de congrès de spécialités, valorisation commerciale de ces opérations.

— *Action sur les prix de vente à l'étranger* : octroi de surremises, octroi du droit de retour des invendus, délais de paiements, garanties sur retards de paiement, facilités pour l'utilisation du fret aérien ou de la poste aérienne.

— *Le soutien au travail des éditeurs français à l'étranger qui peut s'analyser ainsi, notamment en ce qui concerne les producteurs de livres scientifiques, techniques et médicaux* :

a) Relations entre éditeurs :

- rencontres professionnelles ;
- contrats divers : adaptations ou coédition (par exemple avec la Tunisie) ; impression et traduction (par exemple avec la Pologne).

b) Promotion :

- création de bureaux français à l'étranger (Medi-Tech-Sciences au Québec) (SMPF [Scientific and Medical Publications of France à New York]) ;
- rémunération de maisons étrangères pour la promotion du livre français ;

c) Distribution :

- constitution d'un réseau permanent (Cientifico Tecnica en Espagne, Edicta au Brésil) ;
- création de dépôts propres aux éditeurs français ou de stocks chez des négociants étrangers ;
- conclusion d'accords de distribution ;
- aide à certaines librairies.

d) Frais occasionnés par des représentants dans les pays étrangers.

- Formation professionnelle :
  - formation d'exportateurs français ;
  - formation de libraires spécialistes du livre français par des stages en France ou à l'étranger.

— Cas des accords, conventions ou ententes qui lient la France à des pays étrangers :

— *exécution de l'accord de coopération avec le Québec* au sujet de la diffusion de certaines catégories de livres (*scientifiques, techniques ou médicaux de niveau universitaire*) et de la coédition ou corédaction d'ouvrages franco-québécois ;

— *entente avec le Brésil pour la réalisation de traduction et d'adaptations* de livres scolaires ou universitaires.

d) Les crédits du Fonds culturel du livre.

Affectation des crédits du Fonds culturel du livre en 1972 (prévisions 1973).

	1972	1973
	(Millions de francs.)	
Gestion du fonds et missions de diffusion à l'étranger.....	1,7	1,6
Information .....	0,8	0,8
Expositions .....	1,6	1,3
Action sur les prix.....	0,6	1
Fonds de garantie.....	1,4	1,4
Actions spécifiques (coéditions, traductions Québec, etc.).....	3,2	1,5
Distribution (interventions sur les réseaux de distribution étrangers) .....	2,3	4
<b>Totaux .....</b>	<b>12,9</b>	<b>12,9</b>

Il faut regretter, tout d'abord, la stagnation du montant de la dotation du Fonds, ce qui, compte tenu de la situation monétaire en France et dans les pays étrangers, équivaut à une réduction en valeur, alors qu'il faudrait au contraire donner à la politique du livre à l'étranger une impulsion vigoureuse.

La répartition des crédits sera, l'an prochain, modifiée au profit de l'action sur les prix et de la distribution, tandis que les « actions spécifiques » correspondant à l'exécution d'accords de coopération, sont en nette régression.

Votre commission regrette de ne pouvoir, faute de renseignements détaillés, examiner plus précisément les crédits tendant à favoriser la constitution de réseaux de distribution à l'étranger. Il faudrait également savoir vers quelles régions du monde se portent plus spécialement nos efforts et quelles sont celles où les résultats et les progrès sont les plus encourageants.

e) Association nationale du livre français et étranger  
(A. N. L. F. E.).

La dotation de l'A. N. L. F. E. a été fixée à 1.178.000 F pour lui permettre d'entreprendre les diverses actions inscrites dans son programme, avec l'accord de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques :

— organisation de stages et séminaires pour la formation des professionnels étrangers ;

— participation à des voyages d'études et à des congrès à l'étranger ;

— traductions et adaptations d'ouvrages français en langue étrangère.

## 2. *Les moyens audio-visuels.*

S'il reste irremplaçable, le livre n'est plus le seul « media » qui puisse contribuer à l'enseignement et à la diffusion de la langue, à la transmission des connaissances et de la culture. Radiodiffusion, télévision et tous les moyens « audio-visuels » deviennent des instruments culturels de plus en plus puissants. Etant susceptibles de toucher une audience sans commune mesure avec celle qu'atteignent l'enseignement ou le livre, ils constituent le moyen le mieux adapté à une politique mondiale.

Leur intérêt est donc essentiel, tant du point de vue de la diffusion de cours radiodiffusés ou diffusion télévisés, que des envois de programmes, remis à titre gratuit ou vendus par l'O. R. T. F.

L'action extérieure en matière de radio et de télévision est assurée à l'O. R. T. F. par la Direction des Affaires extérieures et de la coopération (D. A. E. C.). Cette direction disposera pour 1973 d'un budget de 133 millions de francs, auquel le Ministère des Affaires étrangères contribue pour 53,882 millions de francs (en 1972, le budget de la D. A. E. C. s'élevait à 117,72 millions et la participation des Affaires étrangères à 51 millions).

D'un point de vue technique, la diffusion se fait surtout sur ondes courtes, à partir des émetteurs d'Allouis. Or, les ondes courtes sont difficilement captées par des postes d'utilisation courante. Ce seul facteur technique est de nature à compromettre gravement l'audience des programmes à destination de l'étranger — audience au demeurant bien mal connue — et il faut se féliciter de l'installation à Chypre d'un émetteur sur ondes moyennes, qui émettra vers la partie orientale du bassin méditerranéen.

a) Enseignement de la langue française  
par la radiodiffusion et la télévision.

Répartition des crédits.

	1971	1972	1973
Production .....	980.000	2.348.000	2.142.000
Diffusion .....	1.405.000	1.387.000	1.743.000

*Diffusion.*

*Neuf cours d'enseignement de la langue et de la civilisation françaises sont diffusés par la radio.*

*Quatre cours d'enseignement de la langue et de la civilisation françaises sont programmés par la télévision.*

— Des documents pédagogiques de civilisation française intitulés « Chronique de France, français fondamental » sont également diffusés sur les chaînes de télévision et dans les différents établissements scolaires. Ces documents constituent une adaptation du magazine télévisé mensuel réalisé par le Ministère des Affaires étrangères « Chroniques de France ». Certains sujets de ce magazine ont été groupés selon l'intérêt qu'ils pouvaient présenter pour les téléspectateurs étrangers. Le texte de ces séquences a été rédigé en français fondamental. Quatre numéros comprenant chacun quatre séquences de 6 minutes 30 ont été réalisés, deux autres numéros seront achevés fin 1972.

*Tableau de diffusion.*

	1971	1972
— Cours radio (entre 20 et 52 leçons de 13 minutes chacune).....	55	60
— Cours T. V. (série de 13 films de 13 minutes chacun).....	94	70
— Documents pédagogiques (Chroniques de France, français fondamental) (26 minutes chacun) .....	»	740

Les envois de cours radio en 1972 sont sensiblement les mêmes qu'en 1971. En ce qui concerne les séries télévisées d'apprentissage de la langue, on note une légère baisse, l'action de diffusion ayant consisté essentiellement à renouveler ou compléter le matériel. Par contre, les magazines de civilisation (Chroniques de France, français fondamental) ont fait l'objet de nombreuses demandes en 1972.

— Tous ces cours et documents pédagogiques sont généralement offerts gracieusement aux chaînes par le canal de nos Services culturels.

Certaines des productions radiophoniques (*Le Français chez vous, Valentine voyage*), destinées aux débutants, sont diffusées sur ondes courtes ou ondes moyennes. Cela représente un volume horaire annuel de 225 h 20 minutes, réparti comme suit :

- vers l'Allemagne : 17 h 20 ;
- vers les pays de langues ibériques : 107 heures :
  - Espagne : 34 heures ;
  - Amérique latine : 34 heures ;
  - Brésil : 38 heures ;
- vers les pays de langue arabe : 68 heures :
  - Moyen-Orient : 34 heures ;
  - Afrique du Nord : 34 heures ;
- vers les pays de langue russe : 34 heures.

— En 1973, les envois de cours *radio* d'enseignement de la langue et de la civilisation françaises seront réduits car les services culturels de nos Ambassades possèdent tous les cours disponibles. Par contre, *le nouveau cours d'apprentissage de la langue destiné aux arabophones débutants absolus sera diffusé en octobre 1973 dans tout le Moyen-Orient.*

— En ce qui concerne la *télévision*, l'accent sera mis sur la diffusion des 10 films animés de la série « *Le français scientifique et technique* ». Diapositives et bandes magnétiques accompagnant la méthode écrite seront adressées aux différents postes utilisateurs.

— Les Chroniques de France en français fondamental n° 5 à 10 seront adressées comme suite aux n° 1 à 4 expédiées en 1972.

## LES NOUVELLES PRODUCTIONS

### *Productions pour la radio.*

Le cours de français élémentaire par la radio destiné aux débutants arabophones du Moyen-Orient est en cours de réalisation. Il est prévu 90 émissions de 13 minutes. Ce cours sera diffusé en octobre 1973.

### *Productions pour la télévision.*

Le français scientifique et technique.

10 films couleurs 16 mm de 13 minutes chacun.

7 bandes magnétiques, diapositives et fiches pédagogiques.

La fabrication de cet ensemble pédagogique illustrant et accompagnant la méthode sera achevée en décembre 1972. La reproduction se fera dès janvier 1973 en vue d'une diffusion pour la rentrée scolaire dans l'hémisphère sud.

— *Coproduction avec la Bayerischer Rundfunk* : « La France notre voisine ». Cette méthode pour débutants comprenant : 39 émissions couleurs d'une durée de 26 minutes ; 10 films documentaires ; sera réalisée en 1973 pour une diffusion en 1974.

— *Chroniques de France en français fondamental.*

Les n° 5 et 6 seront réalisés fin 1972 et diffusés en 1973. Les n° 7 à 10 sont prévus pour 1973.

— *Série destinée à l'Afrique anglophone.*

Il s'agit de 26 documents d'une durée de 13 minutes chacun réalisés sur films 16 mm couleurs. Ces films, réalisés en Afrique, ont pour but de motiver et de rafraîchir les connaissances d'un public ayant déjà appris le français. Le texte sera rédigé en français facile. Les travaux d'étude en cours devraient permettre la production de ces documents en 1973-1974.

*Perspectives d'avenir.*

Il serait souhaitable de poursuivre la production de cours radiophoniques destinés aux débutants.

Ces cours, destinés à des secteurs géographiques et à des groupes socio-linguistiques différents, pourraient être prévus, après les pays arabes du Moyen-Orient, pour les pays hispanophones et anglophones.

— Des coproductions avec la B. B. C. ou avec la R. A. I. par exemple pourraient permettre d'envisager la production de séries destinées à l'étude du français langue de travail ou du français langue « diplomatique ».

— Les futures productions dans le domaine de l'enseignement devraient tenir compte des besoins des postes au niveau de la définition des objectifs à atteindre, mais aussi des techniques nouvelles au niveau des moyens de réalisation (cassettes par exemple).

b) Programmes de radiodiffusion et de télévision  
remis à titre gratuit.

Les programmes en français autres que ceux de l'enseignement de la langue et de la civilisation françaises prennent la forme d'émissions de radio diffusées en direct par ondes courtes et de programmes enregistrés de radio et de télévision qui sont adressés aux organismes étrangers qui en font la demande.

Les émissions diffusées en direct à partir de la France se composent des émissions spécifiques, produites à l'intention des auditeurs étrangers, et des émissions reprises des chaînes nationales (France-Culture, France-Inter, etc.) et susceptibles d'intéresser un auditoire non français.

Les programmes radiophoniques enregistrés sont également, d'une part, réalisés spécifiquement pour l'étranger et, d'autre part, choisis parmi des émissions qui ont été diffusées sur les chaînes nationales et que les organismes de radio souhaitent rediffuser sur leurs antennes.

En ce qui concerne les programmes enregistrés de télévision une distinction peut être faite entre :

— les trois magazines produits par le Ministère des Affaires étrangères et dont la réalisation est confiée à des entreprises privées ;

— les programmes de l'O. R. T. F., qui comprennent des programmes originaux, des programmes repris des chaînes nationales, des magazines produits et réalisés par l'Office à l'intention des chaînes étrangères, et des actualités télévisées.

Ces programmes de radio et de télévision, qui n'ont pas pour vocation de diffuser la langue française mais de faire connaître à travers le monde la culture et la civilisation telle qu'elle est vécue en France, sont produits dans de nombreuses langues étrangères afin d'atteindre le plus grand nombre d'auditeurs et de téléspectateurs.

Une version française de ces programmes est destinée aux pays francophones, aux organismes étrangers qui réservent un temps d'antenne pour la langue française sur leurs chaînes et aux Centres culturels de nos Ambassades.

Seules les émissions reprises des chaînes nationales sont diffusées exclusivement en version française.

Le tableau ci-après concerne les programmes de radio et de télévision dans leur totalité.

Programmes de radio et de télévision.

			1971		1972		1973	
			Volume horaire.	Coût.	Volume horaire.	Coût.	Volume horaire.	Coût.
Radio .....	Emissions en direct.	Emissions spécifiques .....	25.090 h.	17.246.000	25.490 h.	18.830.000	26.505 h.	21.574.000
		Emissions reprises ..	51.550 h.	7.174.000	51.055 h.	7.657.000	58.160 h.	8.634.000
	Programmes enregistrés.	Programmes spécifiques .....	51.290 h.	11.358.000	55.600 h.	12.696.000	61.000 h.	13.571.000
		Programmes repris ...	15.000 h.	871.000	15.400 h.	927.000	16.000 h.	969.000
	Magazines du M.A.E.		6.640 h.	6.341.000	7.080 h.	8.455.000		
Télévision ..		Programmes spécifiques .....	15 h.	1.048.000	15 h.	1.085.000	15 h.	1.069.000
	Programmes de l'O. R. T. F.	Programmes repris ...	3.560 h.	6.861.000	3.840 h.	7.342.000	4.164 h.	8.032.000
		Magazines..	18 h 24	2.476.000	23 h 36	3.610.000	23 h 36	3.656.000
		Actualités..	115 h.	5.189.000	115 h.	5.377.000	115 h.	5.397.000

c) Vente par l'O. R. T. F. de ses productions en français.

L'examen des résultats de l'année 1971 permet de constater une sensible progression des ventes d'émissions par rapport à l'année 1970, comme le montrent les résultats ci-après :

- 1970 : 5.590.268 F de recettes pour un volume de 511 heures ;
- 1971 : 6.328.732 F de recettes pour un volume de 657 h 08.

Soit une augmentation de 13,7 % en valeur et 28 % en volume. Les ventes à caractère essentiellement commercial s'effectuent chaque année dans un peu plus de trente-cinq pays parmi lesquels les plus gros clients sont l'Allemagne et l'Autriche, la Belgique, la Suisse, l'Italie, la Suède et le Canada.

Il convient d'ajouter de nombreux pays en cours de développement où la distribution des émissions de télévision, bien que n'étant pas effectuée dans un but lucratif, produit cependant des recettes grâce à la redevance qui est versée à l'Office en contrepartie des envois qu'il effectue (1).

La carrière internationale des productions de l'Office est fonction du genre auquel elles appartiennent :

- les dramatiques ont le plus de succès (45 % en volume), et plus particulièrement celles tirées d'œuvres classiques ;
- les feuilletons se vendent également bien, tout au moins quand ils ne font pas l'objet d'une coproduction, les droits étrangers appartenant en ce cas au coproducteur ; ils représentaient 24 % des ventes en 1971 ;
- les émissions de variétés suscitent moins d'intérêt, sauf lorsqu'elles concernent une vedette de premier plan.

Dans ce domaine des ventes par l'O. R. T. F. de ses émissions en français, il n'a pas été possible d'obtenir dès à présent des chiffres pour 1972, *a fortiori* des prévisions pour 1973.

Le développement des télévisions dans les pays du tiers monde — Afrique, Asie, Amérique latine — devrait entraîner

---

(1) En 1971, le montant de cette redevance s'est élevé à 1.188.917 F pour 1.903 heures d'émission, contre 597.896 F et 828 heures en 1970, soit une augmentation de 98 % en recette et 130 % en volume horaire distribué.

un accroissement du volume de la distribution culturelle. Bien que celle-ci n'ait pas la rentabilité de la distribution commerciale, elle permet tout de même d'obtenir des recettes appréciables tout en accroissant d'une manière importante le rayonnement de l'O. R. T. F. et de la culture française.

Enfin, les innovations techniques en matière de diffusion (télédistribution, cassettes...) ouvrent des perspectives nouvelles qui, pour l'instant, restent difficiles à évaluer. On peut estimer que ces nouveaux marchés ne seront pas actifs avant 1976-1977.

### III. — LA COOPERATION

#### A. — L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT

##### 1. *Principes et moyens budgétaires.*

Nous avons tenu à distinguer les problèmes concernant la diffusion de la langue française de ceux qui intéressent la coopération pour bien marquer que nous ne considérons comme aide au développement que ce qui tend à donner des éléments d'ordre culturel, c'est-à-dire des connaissances et des techniques aux pays en voie de développement. Or le contenu de la culture se dissocie parfaitement de la forme, de l'expression, même si de nombreuses relations existent entre l'un et l'autre. Ce qui compte avant tout pour les pays en voie de développement, ce sont les connaissances scientifiques et techniques que les pays de civilisation industrielle avancée peuvent mettre à leur disposition, c'est la formation que leurs ressortissants pourront recevoir et qui doit permettre à leur pays de se développer. Ce principe implique rigoureusement que toute formation doit être conçue en fonction d'un certain état, d'une certaine phase du processus de développement, en fonction également des caractéristiques propres du pays dont il s'agit. Diffuser notre langue dans un pays donné, ce n'est donc pas nécessairement l'aider, mais former un ingénieur, un technicien, un médecin, qui exerce sur place, est bien une mesure d'aide au développement, probablement la plus efficace de toutes celles qu'on peut envisager.

Plus de la moitié des crédits des relations culturelles, 533 millions sur 1.054 sont affectés à la coopération avec les pays en voie de développement. Notons d'ailleurs que ces crédits ne sont en augmentation que de 9 % par rapport à l'année dernière ce qui, compte tenu des ajustements rendus nécessaires par la situation monétaire dans les pays en cause, amène à conclure que l'austérité budgétaire actuelle aura sans doute quelques conséquences sur cet aspect pourtant essentiel de nos relations culturelles, scientifiques et techniques à l'étranger. Rappelons qu'entre 1971 et 1972, les dotations budgétaires de la coopération culturelle et technique étaient en augmentation de 15 %.

Quelque regrettable que soit cette stagnation des moyens, elle paraît cependant moins grave à votre commission que la persistance de certaines orientations qui lui ont toujours paru et conti-

nuent de lui paraître contestables, persistance qui ne s'explique pas entièrement par la lenteur nécessaire et par l'obligation d'agir progressivement, mais plutôt par des options politiques qui n'ont qu'un rapport lointain avec les objectifs propres de la coopération.

Le redéploiement maintes fois évoqué reste en effet bien modeste. 42 % de nos interventions, soit 293 millions de francs, demeurent concentrés dans les pays d'Afrique du Nord contre 45 % l'an dernier. Certes, votre commission se félicite de l'intention manifestée de faire évoluer notre politique de la coopération de *substitution* vers la coopération de *formation*, et d'utiliser pour celle-ci les crédits qui ne seront plus consacrés à celle-là. L'ampleur des moyens affectés à certains pays n'en reste pas moins disproportionnée aux résultats obtenus et la question demeure de savoir si ces moyens ne seraient pas plus judicieusement employés ailleurs.

Dans cette optique, votre commission se félicite de ce que l'association à la Communauté européenne des pays africains anglophones, et leur désir de développer leurs relations avec le bloc francophone, aient offert à la France l'occasion de développer son action dans ces Etats : les crédits consacrés à ces pays, d'un montant de 21 millions de francs, sont en augmentation de 25 %, et soutiennent les efforts d'expansion linguistique entrepris en 1972, principalement au Nigéria et au Kenya. Le budget de l'action pédagogique en Afrique anglophone est passé de 97.000 F en 1972 à 336.000 F en 1972.

Nos interventions en Amérique latine et au Moyen-Orient connaissent également une augmentation notable, en pourcentage, par rapport aux dotations du budget de 1972 (1).

S'agissant des formes que doit revêtir la coopération, il y a lieu de se féliciter de l'accent mis sur l'enseignement et sur la coopération de formation, destinée non pas à la transmission directe des connaissances, mais à mettre les pays que nous aidons en mesure de réunir les conditions de leur propre développement, en formant des professeurs et des cadres nationaux.

Dans cette optique, deux volets de notre action sont essentiels et conditionnent sa réussite : il faut que les personnels servant en coopération soient à la hauteur de leur tâche et, d'autre part, que l'aide apportée contribue à créer des structures efficaces, adaptées aux besoins de chaque pays et susceptibles de favoriser leur « démarrage ».

---

(1) Le montant total de nos interventions au Moyen-Orient et en Amérique latine s'élève, respectivement, à 43,6 millions de francs et 46,3 millions de francs.

## 2. *Le personnel de la coopération.*

### a) Recrutement et statut des coopérants.

La politique du personnel coopérant — qui comprend notamment 16.465 enseignants — doit s'adapter à l'orientation majeure de la politique française, à savoir la formation et le perfectionnement des cadres et des formateurs des pays du Tiers-Monde.

Cette orientation implique le recours croissant à des coopérants très qualifiés et spécialisés, la recherche de la qualité primant celle du nombre. Son application pratique se heurte à certaines difficultés qui concernent principalement le recrutement, la place des volontaires du Service national actif, l'adaptation des coopérants, le contrôle des services rendus.

1° Le recrutement des coopérants est entravé par divers obstacles. Certains pays, particulièrement éloignés ou qui n'offrent pas des conditions de vie ou de sécurité entièrement satisfaisantes, n'attirent que peu de candidats. Un effort d'information est entrepris pour éclairer les futurs coopérants sur la situation réelle qui peut être la leur dans tel ou tel pays.

D'autre part, le recrutement d'experts de haut niveau de qualification est souvent malaisé. C'est ainsi qu'en matière d'enseignement le nombre de demandes concernant des professeurs d'enseignement supérieur ou des conseillers pédagogiques augmente, tandis que les postes d'instituteurs ont fortement diminué. Or, il est difficile de trouver en nombre suffisant ces personnels très qualifiés ; les professeurs d'enseignement supérieur, notamment, acceptent rarement de séjourner à l'étranger, craignant de ne pouvoir retrouver, par la suite, leur poste en France.

Pour la coopération technique, le manque d'experts est manifeste dans certains secteurs comme, par exemple, la planification ou l'urbanisme. Les considérations de carrière jouent également leur rôle dans les décisions des experts techniques, de même que la situation des besoins en personnel des administrations ou entreprises françaises.

Les dispositions de la loi n° 72-659 du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération culturelle, scientifique et technique auprès d'Etats étrangers, particulièrement celles contenues dans les articles 4, 5 et 6 devraient permettre de faciliter le recrutement des coopérants auxquels est garanti le bénéfice d'un déroulement normal de carrière.

De manière générale, le Ministère des Affaires étrangères s'efforce de réaliser une meilleure prospection des candidatures en rendant plus efficace le fonctionnement de son Fichier Central des Experts.

Il est regrettable que lorsque le recrutement direct d'experts de coopération technique se révèle impossible ou lorsqu'il s'agit d'une intervention nécessitant une équipe très spécialisée, il soit nécessaire de faire appel à des sociétés de conseil, bureaux d'études ou de recherches. De telles opérations sur marché sont d'un coût élevé et les services de la coopération culturelle et technique s'attachent à les contrôler avec soin et à en limiter le nombre.

2° Le nombre de jeunes gens volontaires pour accomplir leur Service national au titre de la coopération est en diminution, et l'on peut se demander si l'introduction prochaine du nouveau Code du Service national n'aura pas pour effet de diminuer encore le nombre des candidats. Cette tendance ne doit pas être considérée comme alarmante dans la mesure où le recours croissant à un personnel de grande qualité et d'expérience aura pour corollaire un recours moins large aux V. S. N. A.

L'emploi des V. S. N. A., dont il importe de ne pas abuser, présente cependant certains avantages (moindre coût, dynamisme) et peut aboutir à des résultats satisfaisants pourvu qu'un bon encadrement soit fourni par des coopérants plus expérimentés.

3° Parvenir à une bonne adaptation des coopérants aux pays dans lesquels ils résident et aux fonctions qu'ils exercent est une condition essentielle du bon fonctionnement de la coopération.

A cet égard, le Ministère des Affaires étrangères, à Paris, et les Ambassades à l'étranger s'appliquent à diffuser l'information nécessaire aux candidats à la coopération et aux coopérants en activité (publication des listes des postes à pourvoir au *Bulletin officiel de l'Education nationale* et dans les journaux des associations professionnelles et syndicales, conférences faites aux V. S. N. A. avant leur départ).

Il importe, d'autre part, pour que les affectations se fassent au mieux, que les postes à pourvoir soient définis de façon précise et complète. Ceci suppose qu'un dialogue permanent et efficace ait lieu avec les administrations des pays étrangers avec lesquels la France coopère, car celles-ci en tout état de cause doivent entériner les propositions de personnel faites par les services français. Ce dialogue n'est pas toujours facile. Il requiert de la part des Ambas-

sades à la fois beaucoup de fermeté et de souplesse. Il importe cependant de le développer afin de faire accepter et mettre en pratique par les administrations étrangères concernées certains principes de bonne gestion, tels la définition rigoureuse des objectifs et des emplois, la rapidité des procédures, le respect des délais.

Enfin, même si le séjour prolongé d'un coopérant dans un même pays peut être le signe d'une bonne adaptation, il convient — les services de coopération culturelle et technique s'y emploient — de renouveler suffisamment le corps des coopérants français afin d'éviter routine et sclérose. La coopération ne doit pas en effet devenir une carrière en elle-même.

Ce point nous paraît capital. La *coopération* scientifique, culturelle et technique est un *service public* puisqu'elle est une *orientation majeure de la politique de l'Etat*. Pour que ce service public soit assuré dans des conditions satisfaisantes, il est nécessaire que le Ministère des Affaires étrangères puisse opérer ses choix à l'intérieur de l'ensemble le plus vaste. Si la coopération, qui n'est en définitive qu'une des formes de l'action de l'Etat et le prolongement à l'extérieur du territoire national de ses activités essentielles, comment ne serions-nous pas amenés à penser qu'elle constitue une *obligation de principe pour tous ceux qui se sont consacrés au service de l'Etat ou qui ont bénéficié de la part de la collectivité d'avantages importants tels que bourses ou internats gratuits dans de grandes écoles* ? Certes, il est de beaucoup préférable de chercher à pourvoir les postes en s'en tenant au principe de volontariat : le service en coopération est mieux assuré par ceux qui en ont le goût et la vocation que par ceux qui y seraient de quelque manière contraints. Mais qu'y aurait-il de choquant à subordonner l'admission dans telle ou telle administration à l'acceptation d'un service en coopération pendant une durée raisonnable, trois ans par exemple ? On ne peut qu'arbitrairement distinguer le service de l'Etat en France et celui de la France hors du territoire national. Une telle idée ne paraît nullement à rejeter, compte tenu du nombre croissant des candidats à la fonction publique, aux grands corps de l'Etat notamment et à la nécessité absolue de renouveler sans cesse les personnels qui servent à l'étranger. D'une part, en effet, il importe au plus haut point d'éviter que l'on fasse *carrière* dans la coopération, d'autre part, il est indispensable que les personnels en coopération viennent retrouver et renouveler, en se mêlant en France à la vie culturelle, scientifique et technique l'énergie et les

connaissances qui leur sont indispensables pour apporter au pays qu'ils veulent aider les méthodes et les techniques les plus évoluées. Si l'on ne parvient pas à résoudre ce problème fondamental en suscitant chez un grand nombre de jeunes le désir de servir en coopération, en évitant ou les durées de séjour trop courtes (un ou deux ans) ou trop longues (au-delà de six ans), nous nous acheminerons très vite vers le développement d'un état d'esprit que l'on ne doit pas hésiter à qualifier de néo-colonialiste, dont on voit malheureusement quelques exemples et qui desservirait une très noble cause.

Le contrôle de la qualité des services rendus par les coopérants n'est pas toujours facile étant donné leur nombre et leur relative dispersion. Cependant, la sélection préalable des candidats permet de ne retenir que les personnes suffisamment qualifiées. D'autre part, les coopérants sont soumis aux autorités hiérarchiques étrangères dont ils dépendent, avec lesquelles les Ambassades entretiennent des contacts étroits et suivis ; certains d'entre eux occupent des postes d'assistants auprès de fonctionnaires ou de professeurs d'un niveau élevé qui apprécient directement leurs capacités et et leur travail.

Enfin un effort important est entrepris depuis plusieurs années pour suivre et assister de nombreux coopérants sur place en organisant des missions de courte durée effectuées par des responsables de leurs organismes d'origine (administrations, universités, laboratoires, etc.).

#### b) Coût des coopérants.

##### 1° *Coût des V. S. N. A.*

Pendant la durée de leurs obligations légales (période dite « normale ») les V. S. N. A. perçoivent, outre une prime forfaitaire d'équipement, une indemnité d'entretien affectée d'un coefficient de correction variable selon les pays.

Le coût global annuel d'un V. S. N. A. en période normale varie entre 19.200 F et 30.000 F selon le pays d'affectation, il revient en moyenne à 26.000 F. Ce montant est global, c'est-à-dire qu'il comprend les frais de voyage et l'éventuelle participation financière du Gouvernement local qu'il faut déduire — dans les cas où elle existe — pour obtenir la charge réelle du Ministère des Affaires étrangères.

Les V. S. N. A. affectés à des tâches d'enseignement acceptent de rester en poste au-delà de la durée de leurs obligations légales, afin d'assurer leurs cours jusqu'au terme de la seconde année universitaire. Pendant cette période, dite « complémentaire », ils perçoivent une rémunération supérieure à l'indemnité d'entretien qui leur est versée pendant leur service national proprement dit et qui tient compte de leurs titres et qualifications.

## 2° Coût des experts civils.

Le coût d'un expert civil, enseignant ou coopérant technique, dépend du degré de qualification et du pays d'affectation. Ces deux facteurs déterminent d'importants écarts de rémunération, aussi est-il très difficile d'évaluer un coût moyen.

Cependant, si l'on s'en tient à trois catégories type, le coût global annuel (frais de voyage, déménagement, éventuelle participation locale inclus) d'un expert civil peut être estimé ainsi :

Qualification faible.....	65.000 - 70.000 F.
Qualification moyenne.....	85.000 - 90.000 F.
Qualification forte.....	100.000 - 115.000 F.

## 3. Les opérations intégrées.

Votre commission a appelé de ses vœux et suit avec intérêt le développement de ces « opérations » qui répondent au souci de valoriser l'aide accordée par la France aux pays du Tiers-Monde et de l'adapter à ces pays.

23,5 millions de francs leur ont été consacrés en 1971, 55,3 en 1972 (soit une augmentation de 135 % environ). En 1973, les crédits correspondant aux opérations intégrées, 61,84 millions de francs, augmentent de 12 % par rapport à 1972.

Ces opérations se caractérisent en principe :

— par l'existence d'un objectif à atteindre dans le cadre du Plan national s'il en existe un, notamment dans les domaines de la formation, de l'organisation administrative et de la recherche appliquée ;

— par un programme de travail arrêté avec le pays aidé ;

— par la mise en œuvre coordonnée des moyens d'action divers variant suivant la phase de l'opération.

En fait ces opérations sont dans leur volume et leur durée extrêmement différentes en fonction des objectifs à atteindre. Elles sont de plus en constante évolution pour tenir compte des impératifs locaux et des moyens nationaux disponibles. Telle forme d'assistance au fonctionnement d'un service peut ainsi se transformer progressivement en opération intégrée avec des moyens au début très modestes, inversement telle opération « lourde » peut à un certain stade se limiter pour la coopération à un concours léger, mission de soutien, ou stage en France par exemple.

Il n'est pratiquement pas possible pour ces raisons de faire un partage net entre cette forme d'action et les autres et donc de dresser une liste exhaustive d'opérations intégrées. On indiquera ici pour les principaux secteurs de la coopération les plus caractéristiques de ces opérations en précisant celles qui ont été lancées en 1971 et 1972.

### 1° *Instituts de technologie.*

Ces Instituts représentent un essai de solution à l'un des principaux facteurs limitants du développement, qu'est le manque de cadres et de techniciens compte tenu de contraintes générales telles que la pénurie d'enseignants, et le très grand nombre de jeunes gens n'ayant pas atteint un niveau d'enseignement suffisant pour recevoir une formation traditionnelle et dont il est indispensable d'assurer l'emploi.

Les réalisations sont les suivantes :

— *Algérie* : sept instituts ouverts en 1970 et 1971 dont la vocation est la formation de plusieurs milliers de techniciens et d'ingénieurs d'application en cinq ans dans les spécialités de l'entretien électromécanique, des travaux publics et bâtiment, de la topographie, des techniques de la planification, des finances et de la comptabilité, du commerce, de l'agriculture.

— *Venezuela* : Institut universitaire de technologie de Caracas pour la formation de plusieurs centaines de techniciens dans les spécialités de l'électricité, du génie chimique, de la biologie appliquée, de la physique appliquée.

— *Mexique* : Centre national d'enseignement technique pour la formation de techniciens supérieurs et d'ingénieurs.

D'autres projets sont à l'étude.

## 2° *Industrie pétrolière et pétro-chimique.*

Les opérations dans ce domaine sont menées avec le concours de l'Institut français du Pétrole :

— *Algérie* : Institut algérien du Pétrole créé en 1965 : formation d'ingénieurs (114 de 1965 à 1971), de techniciens (650), de sondeurs (100).

— *Egypte* : Institut égyptien de recherche pétrolière : opération lancée en 1969 pour la formation d'ingénieurs et des travaux de recherche.

— *Arabie Saoudite* : Collège du Pétrole de Dharan : formation de techniciens.

A ces opérations se sont ajoutées :

En 1971 : *Libye* : Institut libyen du Pétrole : formation de techniciens ;

En 1972 : *Algérie* : Institut algérien du Pétrole : ouverture d'un cycle long de formation d'ingénieurs en vue de satisfaire les besoins croissants de l'industrie pétrolière et pétrochimique ;

En 1972 : *Syrie* : formation de techniciens.

## 3° *Formation des cadres de l'Administration. — Conseil pour l'organisation des structures de l'Administration.*

La Coopération française s'intéresse très activement à ce secteur. Elle participe directement sur place à la formation des cadres supérieurs dans une dizaine d'Ecoles d'Administration ou assimilées, en Algérie, Maroc, Tunisie, Cambodge, Laos, en Amérique latine, ainsi que des cadres moyens (Centre de formation administratif en Algérie), tandis que des stagiaires de nombreux pays suivent des cycles de formation, de perfectionnement, ou de spécialisation à l'Institut international d'Administration publique. Ces opérations se poursuivent depuis plusieurs années.

Dans le domaine du conseil, il y a lieu de noter en 1972 une opération menée en Egypte pour la mise en place d'un système de comptabilité nationale.

#### 4° Développement agricole.

De nombreuses actions sont menées dans ce secteur auquel sont consacrés environ 23 % des crédits de coopération technique. Près de la moitié de ces crédits sont affectés à la formation : participation à la programmation et à l'enseignement dans les Facultés et Ecoles d'Agriculture (Algérie, Maroc, Tunisie, Laos, Cambodge, etc.) ou au sein d'organismes chargés de l'encadrement agricole (Chili), enfin cycles de formation ou de spécialisation en France. L'autre moitié est consacrée à des opérations de mise en valeur, à l'organisation des structures, à l'élaboration de méthodes de développement, à la recherche appliquée.

En 1971 et 1972 les opérations nouvelles ci-après ont été lancées :

— *Algérie* : études pour le développement de la production céréalière et pour le développement des productions animales, concours au recensement général de l'Agriculture ;

— *Tunisie* : rénovation des plantations d'agrumes du Cap Bon ;

— *Laos* : étude de mise en valeur du périmètre de développement agricole de Tha Dena ;

— *Haïti* : école d'infirmiers vétérinaires ;

— *Cuba* : recherche agronomique ;

— *Chili* : mise en place d'un système de traitement automatisé des données statistiques agricoles. Formation des personnels nécessaires à un organisme central et huit centres de collecte ;

— *Pérou* : formation du personnel d'encadrement technique et de gestion des coopératives ;

— *Ghana* : étude relative au développement de l'élevage semi-intensif.

#### 5° Coopération médicale.

Cette coopération pour laquelle la France a été très sollicitée, revêt des formes diverses. La plupart des opérations sont anciennes et concernent :

— la formation médicale, dans les Facultés et Ecoles de Médecine nationales (Pays du Maghreb, Cambodge, Laos, Viet-Nam Sud, Afghanistan...);

— la formation paramédicale (Pays du Maghreb, Afghanistan...);

— les enseignements très spécialisés dans le cadre des programmes nationaux : envoi d'équipes médicales, stages de spécialisation en France (Brésil, Argentine, Uruguay...);

— la recherche médicale appliquée (Institut bolivien de biologie d'altitude, Institut du Cancer de Tunis...);

— la prise en charge d'hôpitaux, en liaison avec des actions d'enseignement (Hôtel Dieu de Beyrouth, Centre médical Calmette au Cambodge, Hôpital Gralh à Saïgon...).

En 1971 et 1972 les opérations suivantes ont débuté :

— *Haïti* : formation médicale et création d'un laboratoire de bactériologie et de pharmacologie ;

— *Libye* : formation d'agents paramédicaux pour le futur hôpital de Tripoli ;

— *Syrie* : formation à l'Hôpital militaire d'Harasta ;

— *Egypte* : formation à l'Hôpital militaire de Méadi. Création d'un Centre de documentation et d'information médicale.

#### 6° *Inventaire des ressources naturelles.*

Les opérations dans ce secteur associent des travaux de terrain (méthodologie) à des actions de formation.

En 1971 et 1972 de nouvelles opérations concernent au Liban l'inventaire des ressources hydrauliques, au Brésil l'inventaire des ressources en eau du Nord-Est et en Haïti l'établissement de la carte des ressources minérales de l'île.

#### 7° *Radiodiffusion, Télévision, Presse.*

La coopération se développe régulièrement dans ce secteur. En plus des opérations anciennes (Pays du Maghreb, Libye, Laos, Cambodge), de nouvelles opérations dont l'objet est l'organisation et la formation en matière de radio-télévision, ont été entreprises en Arabie Saoudite, en Jordanie, aux îles Seychelles.

Dans le domaine de la presse une opération est conduite depuis cette année en Ouganda en vue de la création d'une Agence nationale de presse.

### 8° Formation professionnelle.

Parallèlement aux opérations intéressant les Instituts technologiques des opérations plus classiques de formation professionnelle sont menées notamment dans les trois Etats du Maghreb.

En 1972, les opérations nouvelles en ce domaine concernent les pays suivants :

- *Tunisie* : formation de techniciens et d'agents de maîtrise des mines ;
- *Laos* : école des Travaux publics ;
- *Irak* : formation de techniciens pour la marine marchande ;
- *Pérou* : participation à la programmation de l'enseignement et à l'équipement de l'École de marine marchande à Lima.

## B. — LA COOPÉRATION DANS LE DÉVELOPPEMENT

### 1. Principes et moyens budgétaires.

Si les relations culturelles, scientifiques et techniques offrent à la France une occasion privilégiée d'accomplir le devoir d'assistance qui est celui des nations hautement industrialisées à l'égard des pays en voie de développement, il ne faut pas pour autant négliger les échanges qui s'effectuent avec des pays de niveau technologique comparable au nôtre et qui sont un élément essentiel de notre propre développement culturel.

Le problème majeur, de ce point de vue, concerne le maintien et le développement de nos relations scientifiques ou universitaires, que celles-ci s'exercent dans le cadre d'accords bilatéraux, par le biais de notre participation à des organisations internationales ou, surtout, dans le cadre de la Communauté économique européenne. Qu'il y ait au-delà du langage, une communauté culturelle européenne sous-jacente aux « cultures nationales », qui voudrait le nier sans faire preuve de parti pris ou d'ignorance ? C'est sur cette base que doit se construire l'Europe, grâce à des échanges culturels, scientifiques, techniques incessants. Non seulement des échanges mais aussi, condition d'efficacité, des structures permettant une organisation, une coordination, une synthèse des efforts et des connaissances.

Pour 1973, les crédits du budget de la D. G. R. C. S. T. affectés aux relations scientifiques, soit 24,873 millions de francs, sont en augmentation de plus de 31 % par rapport à l'année dernière, les mesures nouvelles les plus importantes — outre celles nécessitées par la hausse du coût de la vie — étant consacrées à la coopération dans le domaine de l'informatique.

Les tableaux suivants permettent de se rendre compte des différentes formes de l'effort consenti pour le développement des relations scientifiques, et de la répartition des crédits entre pays hautement développés et pays en voie de développement. On s'aperçoit que 57 % environ de la totalité des crédits sont consacrés aux relations scientifiques avec les pays hautement développés.

Votre commission ne peut que se féliciter de tous les efforts qui seront faits en ce sens car elle est convaincue de la nécessité absolue de lutter de façon permanente contre les démons isolationnistes en matière culturelle très spécialement ; elle est convaincue que c'est avec les pays hautement développés que les savants et les techniciens français, les chercheurs de toutes disciplines doivent peu à peu forger la haute culture de demain en laquelle s'estomperont les particularismes intellectuels d'un autre âge. Le Ministère des Affaires étrangères, celui du Développement scientifique et culturel, comme celui de l'Education nationale ont un rôle d'entraînement et de soutien capital à jouer. Les crédits ne doivent en aucune manière leur être ménagés. Si nous voulons continuer à aider de façon efficace les pays en voie de développement, il est indispensable que nous nous mêlions intimement aux courants les plus puissants de la science et de la technique qui vont façonner nos manières de penser et d'agir et d'où naîtra la civilisation du XXI<sup>e</sup> siècle.

**CHAPITRE 42-22. — Relations scientifiques.**

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
<b>Article 20. — Relations scientifiques :</b>					
§ 10. — Subventions à des établissements ou organismes scientifiques .....	4.395.800	+ 450.000	200.000	»	5.045.800
<b>Article 20. — Enveloppe recherche :</b>					
§ 10. — Documentation et publications .....	900.000	»	60.000	»	960.000
§ 20. — Frais de missions et colloques .....	8.939.220	»	850.000	»	9.789.220
§ 30. — Stages d'études en France .....	2.442.000	»	1.080.000	»	3.522.000
<b>Total article 20.....</b>	<b>12.281.220</b>	<b>»</b>	<b>1.990.000</b>	<b>»</b>	<b>14.271.220</b>
<b>Article 30. — Enveloppe recherche. — Boursiers français à l'étranger.</b>	<b>3.645.400</b>	<b>»</b>	<b>510.000</b>	<b>»</b>	<b>4.155.400</b>
<b>Article 40. — Opérations de coopération scientifique.....</b>	<b>281.000</b>	<b>»</b>	<b>1.120.000</b>	<b>»</b>	<b>1.401.000</b>
<b>Total du chapitre.....</b>	<b>20.603.420</b>	<b>+ 450.000</b>	<b>3.820.000</b>	<b>»</b>	<b>24.873.420</b>

**CHAPITRE 42-22. — Dépenses de coopération scientifique.**

	1971	1972	1973 prévisions.
Pays hautement développés.....	7.017.500	11.497.922	14.157.922
Pays en voie de développement.....	5.705.800	6.461.494	7.621.494
Non ventilables.....	2.917.220	2.644.004	3.094.004
	<b>15.640.520</b>	<b>20.603.420</b>	<b>24.873.420</b>

1973.

*Mesures nouvelles.*

1° Ajustements aux besoins des dotations affectées aux relations scientifiques avec l'étranger pour tenir compte de la hausse du coût de la vie (érosion monétaire) et des tarifs de transports .....	1.170.000
2° Extension de nos programmes d'échanges et de rencontres, notamment avec la Grande-Bretagne, les pays de l'Europe de l'Est et la Chine .....	450.000
3° Ajustement des dotations consacrées aux stages d'études en France .....	940.000
4° Accroissement du nombre des boursiers français aux Etats-Unis et dans certains pays européens hautement développés .....	160.000
5° Extension des opérations de coopération scientifique dans le domaine de l'informatique .....	1.100.000
	<hr/>
	3.820.000

*Mesures acquises.*

1° Transfert destiné aux Instituts Pasteur .....	450.000
	<hr/>
	4.270.000

2. *La coopération bilatérale.*

Conformément aux conclusions de la Commission de la recherche du VI<sup>e</sup> Plan, les programmes poursuivis portent principalement sur les sciences de la vie, la recherche médicale et les études sur l'environnement.

Les Etats-Unis, l'U. R. S. S., les pays de l'Europe de l'Est, le Canada, l'Espagne, la Grande-Bretagne, le Mexique, le Québec et la R. F. A. sont, dans ces secteurs prioritaires, nos principaux interlocuteurs.

Au total, des négociations scientifiques bilatérales sont actuellement menées avec une quarantaine de pays. Avec les pays dont le niveau de recherche et de développement est le plus élevé, cette forme de coopération permet des échanges d'informations scientifiques et surtout la définition de programmes de recherches en commun.

Le plus souvent, la coopération scientifique bilatérale est définie par des accords particuliers, conclus dans le cadre de nos accords culturels et de coopération ou entre grandes agences nationales spécialisées. Pour ce qui est des procédures, le souci dominant est de favoriser l'allégement des structures et la déconcentra-

tion, cette déconcentration jouant surtout en faveur des grandes agences nationales (C. N. R. S., C. N. E. S., C. N. E. X. O., C. E. A., O. R. S. T. O. M., etc.), où l'impulsion gouvernementale et le contrôle nécessaire de la puissance publique s'exercent par l'intermédiaire du Ministère de tutelle. Des programmes bi-annuels sont arrêtés en commun par les commissions mixtes. Dans l'intervalle des sessions de ces commissions, un contact permanent avec les responsables étrangers est assuré par l'intermédiaire de conseillers et attachés spécialisés, rattachés à nos missions diplomatiques.

Il convient de mettre l'accent sur les actions qui, parce qu'elles visent à développer l'information réciproque et les contacts entre milieux scientifiques français et étrangers, servent en quelque sorte de support à la coopération scientifique bilatérale :

— l'effort de diffusion des informations scientifiques françaises (crédits de documentation, publications scientifiques, 960.000 F en 1973) axé sur la promotion à l'étranger de la revue « Recherche », dont on voudrait faire un lien entre nos équipes scientifiques et celles de nos partenaires ;

— les échanges de personnes : accueil ou envoi de missions scientifiques auxquelles seront consacrés, en 1973, 10 millions de francs, envoi de boursiers et organisation de stages. En 1973, l'effort en ce domaine doit s'accroître, notamment en ce qui concerne l'envoi de boursiers dans des pays hautement développés, et les stages en France de chercheurs étrangers de haut niveau ;

**Prévisions de bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères  
au titre de l'année universitaire 1972-1973.**

TERRITOIRES	BOURSES D'ETUDES (PAR DISCIPLINES)						BOURSES d'été.	TOTAL
	Lettres et sciences humaines.	Droit, sciences écono- miques et sociales.	Sciences pures et appliquées.	Médecine.	Arts.	Renouvel. business administ.		
Belgique .....	»	5	»	»	»	»	»	5
Espagne .....	»	»	»	»	»	»	3	3
Etats-Unis .....	»	45	101	35	8	42	6	237
Grande-Bretagne..	1	1	»	»	»	»	5	7
Israël (Jérusalem).	»	»	»	»	2	»	»	2
Italie .....	5	»	»	»	»	»	10	15
Japon .....	9	3	9	»	5	»	»	26
Pays-Bas .....	»	»	»	»	»	»	8	8
Total général.	15	54	110	35	15	42	32	303

— enfin, les subventions accordées à des organismes scientifiques qui leur permettent d'assurer le rayonnement de la recherche française, ou de concourir plus efficacement au développement de nos échanges, notamment avec la Grande-Bretagne, la Suède et la Finlande. Ainsi des crédits affectés au soutien des programmes de coopération scientifique menés par l'Institut Pasteur à l'étranger (530.000 F).

Au total, 303 bourses sont accordées par le Gouvernement français à des étudiants français qui poursuivent leurs études à l'étranger. On remarquera que le nombre de pays est très limité, que l'Allemagne ne figure pas sur la liste qui nous a été donnée et que les Etats-Unis tiennent, et de très loin, la première place (237 sur 303).

Nous nous interrogeons : ces bourses sont-elles accordées en nombre suffisant ? Dans la mesure — très vraisemblable — où il en serait bien ainsi, cette insuffisance est-elle compensée totalement ou partiellement par des bourses accordées par les gouvernements étrangers (Suède, Allemagne et Grande-Bretagne, par exemple) ? Pourquoi aucune bourse n'est-elle accordée pour des études en U. R. S. S. ? Est-ce de propos délibéré ? Est-ce parce qu'il n'y aurait rien à apprendre en U. R. S. S. ? Est-ce parce que l'U. R. S. S. n'accepterait pas des boursiers ?

### 3. *La coopération multilatérale* (*contribution aux organismes internationaux*).

L'extension de l'activité internationale en matière d'environnement, d'informatique et de réseaux de documentation automatique sont actuellement les principales caractéristiques des relations scientifiques multinationales, auxquelles la France, selon sa politique constante, s'associe à la double condition que les objectifs poursuivis excèdent ses moyens propres et relèvent de secteurs jugés prioritaires par le Gouvernement français.

**Contributions aux organisations internationales inscrites aux budgets  
du Ministère des Affaires étrangères pour les années 1970, 1971, 1972 et prévisions 1973.**

ORGANISATIONS	1970	1971	1972	1973
<i>Domaine nucléaire.</i>				
Agence internationale de l'énergie atomique.....	3 527.000	3 818.200	4 383.888	4 407.900
Agence européenne pour l'énergie nucléaire .....	962.896	992.062	1 076.500	1 168.000
C. E. R. N. ....	93.363.750	93.363.750	128.099.750	174.658.750
<i>Domaine spatial.</i>				
Conférence spatiale européenne..	42.000	305.400	350.000	379.800
Conférence européenne sur les télécommunications spatiales...	90.000	29.300	31.800	34.500
<i>Océanographie, météorologie, biologie moléculaire.</i>				
Commission océanographique intergouvernementale de l'U. N. E. S. C. O. ....	»	»	»	100.000
Organisation météorologique mondiale .....	864.500	865.000	1 159.600	1 176.600
E. S. O. ....	6 486.100	10 000.000	13 500.000	18 268.000
E. M. B. O. ....	225.000	1 000.000	1 400.000	1 400.000

a) Le domaine nucléaire.

La France coopère, en ce domaine, avec l'A. I. E. A., organisme spécialisé des Nations Unies, l'Agence pour l'énergie nucléaire (O. C. D. E.) et le C. E. R. N.

L'action la plus importante à laquelle participe la France est la réalisation, par le C. E. R. N., de l'accélérateur européen de particules de 300 Gev, d'un coût total de 1.550 millions de francs suisses, dont les travaux ont commencé en octobre 1971, et devraient être achevés d'ici trois ans.

Le montant total de la contribution française au C. E. R. N. en 1972, a été de 132 millions de francs, consacrés au programme de base et aux anneaux de stockage (105 millions), et au programme 300 Gev (39 millions dont 12 millions consacrés à l'achat de terrains remis au C. E. R. N. par le Gouvernement français).

b) Le domaine spatial.

Le fait marquant en ce domaine réside dans les divergences de vue qui se sont élevées entre la France et ses partenaires de la Conférence spatiale européenne, et du C. E. R. S.- E. S. R. O., au sujet du programme spatial européen, et de l'orientation des programmes vers les applications (télécommunication, navigation aérienne, météorologie).

Souhaitant, contrairement à certains de nos partenaires, continuer à mettre au point des lanceurs, la France refusait d'assumer des obligations financières aussi étendues que d'autres étaient prêts à supporter pour le programme scientifique du C. E. R. S.-E. S. R. O. Or, la convention régissant cette organisation présentait, pour un cas semblable, une rigidité trop grande. En outre, il apparaissait depuis quelque temps déjà nécessaire d'adapter le fonctionnement des organismes spatiaux européens à l'évolution vers les applications (télécommunications, navigation aérienne, météorologie) souhaitée par la grande majorité des Gouvernements membres.

Dans ces conditions, le Gouvernement français avait jugé utile, à titre conservatoire, de dénoncer la convention nous liant au C. E. R. S.-E. S. R. O. Cette dénonciation ne devait prendre effet qu'à la fin de 1971, mais elle a pu être retirée, l'organisation ayant finalement, conformément à nos vues, adopté un programme orienté vers les applications et accepté d'amender le texte de la convention. La négociation sur ce dernier point n'est d'ailleurs pas encore terminée.

Les relations des Européens avec les Etats-Unis ont été très actives sur le plan diplomatique mais sans aboutir jusqu'ici à des solutions concrètes. D'une part, le Gouvernement de Washington, au début de 1972, n'a pas accepté les résultats des négociations entre ses représentants et ceux d'un certain nombre de pays européens, dont la France, en vue de la mise en place d'un réseau spatial de contrôle de la navigation aérienne (Aerosat). D'autre part, les entretiens au sujet d'une participation européenne éventuelle au programme post-Apollo se sont poursuivis, mais l'on continue de buter sur la question de la disponibilité des lanceurs américains pour des projets européens de satellites de télécommunications, le Gouvernement français préférant, pour sa part, poursuivre la mise au point d'un lanceur permettant la mise sur orbite, vers 1980,

d'un satellite de 600 kilos, plutôt que de s'en remettre aux U. S. A. du soin de mettre à la disposition de l'Europe, en échange de la participation au programme post-Apollo, d'une fusée *Saturne* qui permettrait de mettre sur orbite un satellite de 1,6 tonne ou 1,7 tonne en 1976, pour un coût sept fois inférieur à celui du programme européen.

Nous touchons là à un point capital de notre rapport. Les organisations européennes de lanceurs et de satellites C. E. C. L. E. S.-E. L. D. O., C. E. R. S.-E. S. R. O. n'ont pas été conçues sur des bases saines. L'application du principe de juste retour, d'absence quasi complète d'autonomie et le contour très différent de la Communauté des Six qui commençait à prendre forme sur le plan économique, les nationalismes économiques, industriels et politiques qui se sont donné libre cours en la matière, les condamnaient à l'échec.

Il est certain que le domaine spatial est celui qui témoigne le mieux, et de la façon la plus spectaculaire, de l'échec de notre politique scientifique internationale.

Pourtant, il est nécessaire de donner à l'Europe son indépendance au point de vue des communications à longue distance. Mais ce ne doit certainement pas être au prix d'une nouvelle rupture avec nos partenaires.

Si votre commission a décidé de donner un avis défavorable, à une large majorité, au budget des relations culturelles, scientifiques et techniques, c'est en grande partie pour dire sa désapprobation de toute politique qui tendrait à se désolidariser de ses partenaires européens, sa désapprobation de toute politique qui refuserait la mise au point de structures prenant en charge complètement un programme européen de lanceurs et de satellites.

S'il est vrai que la Grande-Bretagne a proposé la création d'une N. A. S. A. européenne, il serait insensé que nous ne souscrivions pas à ce projet. En posant telle et telle condition, tel et tel préalable, nous apparaîtrions comme d'irréductibles tenants d'un nationalisme scientifique totalement dépassé.

Quant à faire supporter par la Nation le poids de la construction d'un lanceur capable de mettre sur orbite un satellite de télécommunications, nous voulons croire que cette idée restera sans suite.

c) L'informatique.

Le budget des Affaires scientifiques sert de support aux actions internationales de la Délégation à l'Informatique et suit, par conséquent, le développement important des actions internationales du Plan Calcul. Une somme de 1,1 million de francs est prévue en mesure nouvelle, au titre du budget 1973, afin de renforcer nos actions de coopération dans les pays où les perspectives industrielles et commerciales sont les plus favorables à court terme (notamment les pays de l'Est).

Une somme de 1 million de francs est inscrite au budget du Département au titre de notre contribution au fonctionnement de l'Institut international pour l'industrialisation du software.

d) La biologie.

En ce qui concerne la biologie, la signature de l'accord créant le laboratoire européen de biologie moléculaire, qui serait installé à Heidelberg, devrait intervenir prochainement.

Enfin, la France participe au développement des recherches internationales en matière d'océanographie et de météorologie et d'environnement menées sous l'égide de l'U. N. E. S. C. O.

Elle contribue également, pour un montant de 14,5 millions de francs en 1972, aux travaux de l'E. S. O. (Organisation européenne pour les recherches astronomiques dans l'hémisphère austral) dont l'objectif essentiel est la réalisation du grand télescope de 3,60 m de diamètre.

4. *La coopération communautaire.*

Dès octobre 1967, les Etats membres des communautés européennes ont assigné à leur coopération scientifique et technologique sept domaines prioritaires : informatique, télécommunications, océanographie, nouveaux moyens de transports, météorologie, métallurgie, nuisances.

Ces secteurs prioritaires — qui sont d'ailleurs ceux que le Gouvernement français avait assigné à la coopération européenne —

répondent au double souci d'accroître la compétitivité des Etats européens, en assurant le renforcement de leur potentiel dans la plupart des industries de pointe, et de coordonner leurs efforts en matière de défense de l'environnement. A ce sujet, rappelons que les thèmes retenus lors de la conférence des Ministres européens de l'environnement à Bonn, ont été ceux définis et proposés par la France.

a) La coopération scientifique entre les Etats membres des Communautés s'est jusqu'ici effectuée, dans les domaines non nucléaires, en associant aux Etats membres des Etats tiers (Norvège, Portugal, Espagne, Suisse, Suède, Finlande, Autriche, Yougoslavie, Grèce, Turquie). Les actions engagées étaient proposées à l'ensemble de ces Etats, et exécutées par les seuls partenaires intéressés à leur mise en œuvre. S'il a le mérite de la souplesse, ce mode de coopération « à la carte » révèle malheureusement le manque d'enthousiasme des pays membres, à mettre en commun leurs efforts de recherche.

Il est à craindre, si du moins une volonté politique d'union impliquant l'acceptation d'abandon de souveraineté ne s'affirme pas rapidement, que l'élargissement de la communauté ne contribue pas à favoriser l'apparition d'un consensus en ce domaine, même si la participation de la Grande-Bretagne doit désarmer certaines réticences.

Dans ce contexte, une grande diversité de techniques de coopération a été employée :

- coordination d'actions nationales ;
- réalisation concertée de programmes engagés par les laboratoires nationaux ;
- mandat donné à un centre européen d'exécuter certaines actions pour le bénéfice de tous ;
- réalisations communes d'instruments de recherche (ainsi que du projet de création d'une bibliothèque de programmes).

Ainsi, sept accords de coopération ont été signés en 1971, associant, à l'initiative des Etats membres de la Communauté, dix-neuf pays européens, et concernant la recherche en matière d'informatique, de télécommunications, de métallurgie et de lutte contre les nuisances.

La liste des accords de coopération scientifique signés par le Gouvernement français avec les Etats membres des Communautés européennes est la suivante :

— accord pour la réalisation d'un réseau informatique européen (23 novembre 1971) ;

— accord pour la mise en œuvre d'une action concertée européenne dans le domaine de la métallurgie sur le thème « matériaux pour turbines à gaz » (23 novembre 1971) ;

— accord pour la mise en œuvre d'une action européenne dans le domaine des nuisances sur le thème « recherche dans le comportement physicochimique de l'anhydride sulfureux dans l'atmosphère (23 novembre 1971) ;

— deux accords pour la mise en œuvre d'actions européennes dans le domaine des télécommunications :

a) Sur le thème : antennes avec premiers lobes secondaires réduits et rapport G. T. maximal (23 novembre 1971) ;

b) Sur le thème : réseau d'antennes à commande de phase (16 juin 1972) ;

— accord pour la mise en œuvre d'une action européenne dans le domaine des nuisances sur le thème « traitement des boues d'épuration » (23 novembre 1971) ;

— accord pour la mise en œuvre d'une action européenne dans le domaine des nuisances sur le thème « analyse des micro-polluants organiques dans l'eau » (23 novembre 1971) ;

— accord pour la mise en œuvre d'une action concertée européenne dans le domaine de la métallurgie sur le thème : « matériaux pour les usines de dessalement de l'eau de mer (23 novembre 1971) ;

— contrat entre la Communauté à l'Energie atomique et les six Etats membres pour l'exécution au Centre commun de recherches d'Ispra d'actions non nucléaires (12 octobre 1972).

b) Euratom. — Les divergences de vues persistant entre les Etats membres n'ont guère permis de progresser dans l'élaboration du programme de recherche pluriannuel pour le Centre commun de recherche. Il reste également à régler le problème de l'adaptation des dispositions du Traité concernant l'approvisionnement

de la Communauté en matières fissiles à l'Etat actuel du marché, et et celui de la construction d'une usine européenne de séparation isotopique. Toutes questions pendantes depuis quelques années.

Pour quelles raisons un tel échec ? Nest-ce pas en premier lieu parce que le Gouvernement français n'a pas voulu reconnaître à Euratom un rôle prééminent en matière de coordination et de répartition des efforts, en matière de définition des programmes, en matière de recherches les plus difficiles ? Et Euratom n'était-il pas la victime toute désignée d'une politique d'hypernationalisme soutenue pour les intérêts de l'organisme de recherche le mieux doté, le plus puissant de France ?

a) La coopération communautaire européenne. — Alors qu'elle devrait être considérée comme le complément indispensable de l'intégration économique et de la coopération scientifique, comme le précédant et le justifiant « l'Europe des Universités » est encore pratiquement inexistante ; les principes fondamentaux de la libre circulation et du libre établissement achoppent encore sur les réticences à admettre le principe de l'équivalence des diplômes et des périodes d'études. Cette équivalence a fait l'objet de quelques conventions bilatérales et multilatérales, mais chaque système national continue à observer la plus grande méfiance à l'égard des études ou périodes d'études effectuées à l'étranger. Rien n'est moins justifié, rien n'est plus pernicieux.

Après de multiples péripéties, les projets relatifs à l'« université européenne » ont abouti à la signature de la convention portant création au mois d'avril de cette année, de l'Institut universitaire européen. Aux termes de la Convention, l'Institut accueillera de jeunes chercheurs souhaitant entreprendre des travaux portant sur l'histoire et la civilisation européennes, les sciences juridiques, les sciences économiques et les sciences sociales. Il devrait pouvoir commencer à fonctionner au cours de l'année 1974, sous réserve de la ratification de la Convention par les Etats de la Communauté.

Pour intéressante qu'elle soit, la création de *l'Institut de Florence* ne contribuera guère à une véritable coopération universitaire. Indépendant des universités nationales, ouvert à des étudiants déjà formés dans leurs pays respectifs, l'Institut laisse subsister le cloisonnement des systèmes nationaux d'éducation.

Le projet de *Centre européen de développement de l'éducation*, présenté par le Ministre français de l'Education nationale à la Conférence de La Haye, pourrait, s'il se réalise, promouvoir une

coopération plus authentique. Le Centre devrait permettre notamment de rassembler et de diffuser toutes informations utiles en matière d'éducation, de faire disparaître les obstacles à la mobilité des enseignants et des étudiants, et de promouvoir des actions communes dans des domaines tels que la technologie de l'éducation, la recherche pédagogique et la formation permanente.

Un organe de ce type est probablement indispensable pour favoriser le « décloisonnement » indispensable, faire des échanges d'étudiants et d'enseignants autre chose qu'un « tourisme universitaire », et parvenir à ce que la coopération ne soit plus une activité marginale qui « se surajoute un peu artificiellement aux activités habituelles des Universités et des universitaires », selon la formule du professeur Lichnerowicz.

S'il est un domaine où les barrières nationales périmées doivent être abattues, c'est bien celui du savoir. La langue est un obstacle de communication mais la libre transmission des contenus culturels, la libre continuation des études dans tous les pays de la Communauté, la libre utilisation des connaissances scientifiques et des techniques sur tout le territoire de la Communauté, sont les conditions de toute « union » européenne qui ne voudrait pas être un vain mot.

## CONCLUSION

Au début de cette conclusion, reprenons brièvement une partie des propos liminaires du rapport. Votre rapporteur et votre commission attachent une grande importance aux relations culturelles, scientifiques et techniques et ils souhaitent très vivement qu'elles soient poursuivies et accrues. Il n'y a dans ce rapport aucune critique du principe même et du développement des relations culturelles, scientifiques et techniques ; il n'y a pas davantage de critique d'ensemble du personnel qui, tant à Paris que dans les pays étrangers, a charge d'élaborer et d'exécuter une politique souvent difficile.

Les critiques très sérieuses qui portent sur l'action gouvernementale en matière de relations culturelles, scientifiques et techniques s'articulent autour de quelques idées. Remarquons tout d'abord qu'une certaine confusion s'établit trop souvent entre les intérêts nationaux de la France et l'idée même de coopération culturelle, scientifique et technique. Il n'est pas toujours évident que la finalité majeure de la coopération culturelle, scientifique et technique, l'aide aux pays en voie de développement, l'emporte sur l'intérêt national étroitement conçu de la France. Cette confusion a pour conséquence une autre confusion, entre deux objectifs : la diffusion de la langue française et la coopération proprement dite.

En sorte que les critères de cette dernière ne nous paraissent pas toujours correctement choisis.

La deuxième conséquence est la concentration de nos actions dans des régions, et pour être plus précis, dans une certaine région du monde. Cette concentration qui déjà en elle-même doit faire l'objet d'une critique sévère ne se justifie pas par ses résultats, hormis peut être l'exception d'un pays. Elle ne se justifie pas, en particulier, parce qu'elle se confond étroitement avec la volonté de diffusion linguistique et qu'elle n'est pas parvenue et ne semble pas parvenir à susciter la formation de professeurs nationaux de français, relais indispensable de nos actions. Toute coopération est faite pour créer les conditions de sa suppression. Il y a trop de misère dans le monde pour qu'un pays industrialisé et développé

s'incrute dans une région et la transforme en zone d'influence. En second lieu, cette concentration empêche le Gouvernement de disposer de moyens suffisants pour le reste du monde. Nous voyons très nettement — il suffit de voyager et d'interroger — que nous n'avons pas à proprement parler pour les autres régions du monde une politique d'ensemble dotée de moyens adéquats. Les chiffres globaux des relations culturelles, scientifiques et techniques — si modestes d'ailleurs — ne doivent pas faire illusion. Ce qu'il faut considérer c'est ce qui *reste* pour l'Amérique latine, les Etats-Unis, le Canada, l'Asie, l'Europe, l'U. R. S. S. après la *ponction très lourde* opérée au bénéfice de l'Afrique du Nord. Malgré les résultats décevants de la coopération au Maroc et en Algérie, nous accepterions qu'on lui affecte des crédits importants si l'on nous proposait des dotations convenables pour le « reste » du monde. Malheureusement, il n'en est rien.

Nous ne critiquons évidemment pas la tendance, très timide, qui s'exprime dans le budget, à la réduction de la part accordée à l'Afrique du Nord. C'est au contraire contre le manque d'audace que nous nous élevons. Certes, les choses ne pouvaient se faire que progressivement dans un tel domaine, mais nos critiques sont déjà très anciennes, renouvelées, et nous devrions actuellement être en présence d'un autre bilan que celui qui nous est présenté.

C'est pourquoi nous avons dû prendre, à regret certes, en raison de la sympathie que nous avons pour ce budget et pour les hommes qui le gèrent, une décision négative.

La deuxième idée qui a dicté notre conclusion est le caractère nationaliste de nos actions de coopération scientifique et technique avec les pays hautement développés comme avec les pays en voie de développement. Certes, le Ministère des Affaires étrangères n'est pas seul en cause et celui du Développement industriel et scientifique est également responsable, avec tout le Gouvernement d'ailleurs, d'un certain nombre d'échecs dont la cause fondamentale est notre volonté tenace et aveugle de nous refuser à une construction européenne impliquant création d'une organisation européenne puissamment structurée et abandons de souveraineté. Sur le plan scientifique, cette attitude est particulièrement néfaste puisque les sommes qui doivent être engagées pour des recherches en matière nucléaire ou dans le domaine spatiale, pour ne citer que celles-là, sont si considérables qu'il est insensé de vouloir les faire supporter à la seule nation française.

Mais l'argument financier n'est pas le seul. Si nous voulons construire l'Europe, ce ne peut-être qu'en la fondant sur une culture dont l'unité profonde est incontestable mais qui *paraît* morcelée en raison des différences linguistiques. Le langage divise, la culture européenne unit des hommes qu'un long passé d'histoire et de science a entraîné dans un même mouvement né il y a bien longtemps déjà en Grèce.

Pour que l'Europe puisse affirmer sa personnalité aux yeux du monde, pour qu'elle reste fidèle à ses origines et y puise sa force, pour qu'elle s'impose sur le plan scientifique, technique et culturel, il n'est pas douteux qu'il faille renoncer aux antagonismes nationaux, au principe de « juste retour », pour ne citer que celui-là, à la compétition entre nations européennes. Il faut essentiellement répartir les actions. Or, l'expérience montre qu'il n'y a pas de coordination sans une structure européenne chargée de concevoir et d'exécuter des programmes à l'échelle d'un continent. Il faut créer un « espace » scientifique européen fortement structuré. Il y a trop à faire et il y a trop peu de moyens eu égard à l'importance et à la difficulté des tâches pour que chacun se confine chez soi et s'énerveille de quelques succès obtenus à prix d'or.

La coordination des efforts en matière scientifique et technique, une intégration des moyens dans de fortes structures européennes étaient et restent les conditions d'un progrès rapide et puissant. Elles sont également la condition de la prise de conscience et de l'affirmation d'une culture européenne ouverte sur le monde et maîtresse de ses destinées. De cette façon seulement, par cette voie, l'Europe parviendra à définir un humanisme scientifique et technique adapté aux exigences de notre temps.

Certes, il serait injuste d'attribuer au Gouvernement français toute la responsabilité de l'insuffisance de la construction européenne. Mais il ne serait pas moins injuste de ne pas reconnaître qu'il y a mis, par ses réticences, par une volonté farouche d'indépendance nationale et finalement par une méconnaissance des conditions nécessaires du développement scientifique et technique, beaucoup d'entraves. Une légère inflexion a pu apparaître depuis quelque temps mais sans doute trop tard, et d'ailleurs il s'agit plus d'ouverture à la recherche internationale, par le développement des actions bilatérales, que d'une renonciation aux exigences d'une souveraineté nationale mal comprise.

Nous ne voudrions pas que notre avis puisse être interprété comme une critique faite à cette ouverture. Le développement des actions bilatérales ou multi-nationales est certainement un progrès considérable par rapport à une volonté de recherche étroitement nationale.

Mais votre commission n'a pas voulu sembler approuver une politique perpétuant, pour l'essentiel, l'esprit et les errements qui sont les causes de nos échecs.

En matière scientifique et technique, l'indépendance de l'Europe est inconciliable avec l'affirmation inconditionnelle de la souveraineté nationale.

Pour toutes ces raisons fondamentales, la Commission des Affaires culturelles, à une large majorité, a décidé de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits des relations culturelles, scientifiques et techniques.

# ANNEXES

---

I. — Analyse des chapitres d'imputation des crédits de la D.G.R.C.S.T.

II et III. — Lycées franco-étrangers.

IV. — Bourses d'études accordées par le Ministère des Affaires étrangères (année universitaire 1971-1972).

---

## ANNEXE I

### ANALYSE DES CHAPITRES D'IMPUTATION DES CREDITS DE LA D. G. R. C. S. T.

#### CHAPITRE 31-11. — Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités.

ARTICLES et paragraphes.	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 20. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.....	39.918.270	2.993.541	(1) 1.545.000	»	44.456.811
Article 30. — Etablissements culturels et enseignement..	208.308.745	21.327.743	(2) 906.506	»	230.542.994
Total du chapitre....	248.227.015	24.321.284	2.451.506	»	274.999.805

(1) Emplois créés : trois C. M. E. de deuxième catégorie, quatre C. M. E. de troisième catégorie.

(2) Emplois : cinq C. M. E. de troisième catégorie, quatre C. M. E. de cinquième catégorie.

#### CHAPITRE 34-11. — Services à l'étranger. — Frais de déplacement.

ARTICLES et paragraphes	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 20. — Services culturels, scientifiques et de coopération technique.....	1.942.542	»	275.000	»	2.217.542
Article 30. — Etablissements culturels et d'enseignement.	12.252.741	»	460.594	»	12.713.335
Total du chapitre....	14.195.283	»	735.594	»	14.930.877

**CHAPITRE 34-12. — Services à l'étranger. — Matériel.**

ARTICLES et paragraphes	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 20. — Représentation culturelle, scientifique et de coopération technique....	11.365.950	»	470.000	»	11.835.950

**CHAPITRE 34-91. — Loyers, taxes et impôts.**

ARTICLES et paragraphes	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 40. — Services cultu- rels, scientifiques et de coopération technique.....	2.479.094	»	»	»	2.479.094

**CHAPITRE 36-11. — Subvention à l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie.**

ARTICLES et paragraphes	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Office universi- taire et culturel pour l'Algérie .....	41.545.255	3.687.295	»	— 1.500.000 (1)	43.732.550

(1) « Blocage » de 38 emplois.

CHAPITRE 42-21. — Action culturelle et artistique.

ARTICLES ET PARAGRAPHES	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Etablissements culturels et d'enseignement :					
§ 10. — Fonctionnement des établissements français.....	39.592.351	»	2.853.500	»	42.445.851
§ 20. — Frais de missions (enseignement, inspections, examens) .....	1.375.570	»	1.757.000	»	3.132.570
§ 30. — Frais de stages de perfectionnements .....	6.757.467	»	480.000	»	7.237.467
§ 40. — Aide à l'enseignement privé et aux œuvres à l'étranger .....	14.470.750	»	490.000	»	14.960.750
§ 50. — Service des emprunts..	73.709	»	»	»	73.709
Total article 10.....	62.269.847	»	5.580.500	»	67.850.347
Article 21 (nouveau). — Echanges culturels. — Missions et congrès, échanges de personnes et accueil.	3.770.350	(mod. nomencl.)	860.000	»	4.630.350
Article 22 (nouveau). — Echanges culturels. — Réceptions.....	150.000	Idem.	»	»	150.000
Article 23 (nouveau). — Echanges culturels. — Recherches archéologiques .....	2.915.000	(mod. nomencl.)	420.000	»	3.335.000
Article 24 (nouveau). — Echanges culturels. — Boursiers français à l'étranger .....	4.077.600	Idem.	300.000	»	4.377.600
Article 25 (nouveau). — Organismes d'échanges culturels.....	2.158.100	Idem.	280.000	»	2.438.100
Article 30. — Echanges artistiques..	13.160.000	»	670.000	»	13.830.000
Article 41. — Livres, publications, photographies .....	11.296.000	»	450.000	»	11.746.000
Article 42. — Documentation.....	110.000	»	»	»	110.000
Article 43. — Expositions documentaires .....	843.400	»	33.000	»	876.400
Article 44. — Moyens audio-visuels O. R. T. F. ....	22.652.800	»	500.000	— 36.800 (1)	23.116.000
Article 45. — Autres moyens audio-visuels .....	26.223.900	»	1.540.000	+ 36.800 (1)	27.800.700
Article 50. — Fonds culturel.....	12.912.000	»	»	»	12.912.000
Total du chapitre.....	162.538.997	»	10.633.500	»	173.172.497

(1) Transfert pris en compte pour l'établissement du document « Budget voté ».

CHAPITRE 42-22. — Relations scientifiques.

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Relations scientifiques :					
§ 10. — Subventions à des éta- blissements ou organismes scientifiques .....	4.395.800	+ 450.000	200.000	»	5.045.800
Article 20. — Enveloppe recherche :					
§ 10. — Documentation et publi- cations .....	900.000	»	60.000	»	960.000
§ 20. — Frais de missions et col- loques .....	8.939.220	»	850.000	»	9.789.220
§ 30. — Stages d'études en France .....	2.442.000	»	1.080.000	»	3.522.000
Total article 20.....	12.281.220	»	1.990.000	»	14.271.220
Article 30. — Enveloppe recherche. — Boursiers français à l'étranger.	3.645.400	»	510.000	»	4.155.400
Article 40. — Opérations de coopéra- tion scientifique .....	281.000	»	1.120.000	»	1.401.000
Total du chapitre.....	20.603.420	+ 450.000	3.820.000	»	24.873.420

**CHAPITRE 42-23. — Aide au développement par la formation et l'enseignement.**

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Aide directe en personnel :					
§ 10. — Personnel enseignant et experts.....	187.886.192	»	22.263.400	»	210.149.592
§ 20. — Appelés du Service national .....	10.241.300	+ 9.547.743	1.850.000	»	21.639.043
Total article 10.....	<u>198.127.492</u>	<u>+ 9.547.743</u>	<u>24.113.400</u>	<u>»</u>	<u>231.788.635</u>
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étrangers..	<u>60.906.037</u>	<u>»</u>	<u>3.000.000</u>	<u>»</u>	<u>63.906.037</u>
Article 30. — Assistance pédagogique :					
§ 10. — Fonctionnement des missions et formations des personnels .....	4.053.000	»	690.000	»	4.743.000
§ 20. — Aide au fonctionnement d'établissements étrangers .....	11.475.500	»	1.240.000	— 2.000.000	10.715.500
Total article 30.....	<u>15.528.500</u>	<u>»</u>	<u>1.930.000</u>	<u>— 2.000.000</u>	<u>15.458.500</u>
Article 40. — Missions, échanges de personnes et accueils.....	1.640.000	»	601.000	+ 2.000.000	4.241.000
Total du chapitre.....	<u>276.202.029</u>	<u>+ 9.547.743</u>	<u>29.644.400</u>	<u>»</u>	<u>315.394.172</u>

**CHAPITRE 42-24. — Aide technique au développement.**

ARTICLES ET PARAGRAPHERS	DOTATIONS 1972	MESURES acquises.	MESURES NOUVELLES		DOTATIONS 1973
			Ajustements et actions nouvelles.	Transferts et économies.	
Article 10. — Aide directe en personnel :					
§ 10. — Experts .....	74.969.816	— 2.700.000	2.610.000	»	74.879.816
§ 20. — Appelés de Service national .....	8.815.700	— 1.200.000	630.000	»	8.245.700
Total article 10.....	83.785.516	— 3.900.000	3.240.000	»	83.125.516
Article 20. — Formation des étudiants et stagiaires étrangers..	34.525.000	»	1.630.000	»	36.155.000
Article 30. — Opérations de développement .....	64.023.345	— 6.097.743	6.555.000	— 8.250.000	56.230.602
Article 40. — Missions d'assistance technique et formation des personnels .....	5.100.000	»	240.000	»	5.340.000
Article 50. — Missions, échanges de personnes et accueil.....	2.967.280	»	540.000	+ 8.250.000	11.757.280
Total du chapitre.....	190.401.141	— 9.997.743	12.205.000	»	192.608.398

## ANNEXE II

### LYCEES FRANCO-ETRANGERS (Année scolaire 1971-1972.)

ETABLISSEMENTS	NOMBRE d'élèves français.	NOMBRE d'élèves étrangers.	NOMBRE d'enseignants (français et étrangers).
Lycée franco-allemand de Berlin (1)...	245	470	21
Lycée franco-allemand de Sarrebruck (1)	418	186	36
Lycée franco-argentin de Buenos Aires.	455	577	93
Collège franco-bolivien de La Paz.....	7	186	9
Lycée franco-brésilien de Rio de Janeiro (section française) .....	228	261	41
Lycée Pasteur de Sao Polo.....	537	419	58
Collège Stanislas de Montréal.....	332	934	85
Collège Marie de France de Montréal..	321	554	57
Cours Claudel d'Ottawa.....	75	331	28
Lycée Saint-Exupéry de Santiago.....	210	1.329	72
Lycée Charles de Gaulle de Conception.	71	850	53
Collège d'Osorno.....	110	553	47
Collège de Traiguén.....	28	191	21
Collège de Curico.....	77	344	32
Lycée Pasteur de Bogota.....	182	1.601	89
Collège de Cali.....	69	565	38
Lycée franco-costaricien .....	17	457	32
Ecole La Condamine, Quito.....	30	301	19

ETABLISSEMENTS	NOMBRE d'élèves français.	NOMBRE d'élèves étrangers.	NOMBRE d'enseignants (français et étrangers).
Lycée de New York (2).....	394	661	63
Ecole française internationale de Washington .....	158	229	29
Lycée de Los Angeles (3).....	85	165	18
Lycée franco-éthiopien .....	160	1.760	79
Lycée franco-finlandais (2).....	20	502	35
Lycée léonin franco-hellénique (2).....	»	1.120	71
Lycée franco-iranien, Téhéran.....	271	1.649	121
Lycée franco-japonais, Tokio.....	158	232	36
Lycées franco-libanais, Beyrouth.....	331	3.456	189
Collège protestant de jeunes filles, Beyrouth .....	72	1.306	87
Lycée franco-méxicain, Mexico.....	599	1.235	128
Collège franco-mexicain, Guadalajara...	11	1.173	55
Collège franco-péruvien, Lima.....	184	748	56
Lycée de Montevideo.....	187	1.618	212
Collège Francia, Caracas.....	267	926	41
Lycée Marie-Curie, Saigon.....	451	2.158	107
Lycée Yersin, Dalat.....	119	450	25
Lycée de Danang.....	9	236	12
Collège de Nhatrang.....	36	218	12

(1) Les chiffres indiqués correspondent à la seule section française.

(2) Etablissement privé étranger aidé par le Département.

(3) Etablissement privé américain.

## ANNEXE III

ANNEE 1973

P A Y S	ETABLISSEMENTS	REMUNERATIONS	FONCTIONNEMENT	EQUIPEMENT	TOTAL
<i>Europe de l'Ouest.</i>					
Allemagne .....	Lycée franco-allemand, Berlin..	664.068	707.000		664.068
	Lycée franco-allemand, Sarrebruck.	1.992.930			2.699.930
Finlande .....	Lycée franco-finlandais, Helsinki.	523.277			523.277
Grèce .....	Lycée franco-hellénique, Athènes.	541.930			541.930
<i>Amérique du Nord.</i>					
Canada .....	Lycée M. de France, Montréal.	939.104	128.000		939.104
	Lycée Stanislas, Montréal.	964.071			1.092.071
	Cours Claudel, Ottawa.	640.906			640.906
Etats-Unis .....	Ecole française internationale, Washington.	133.289		300.000	433.289
<i>Amérique du Sud.</i>					
Argentine .....	Lycée J.-Mermoz, Buenos Aires.	1.501.727			1.501.727
Bolivie .....	Collège franco-bolivien, La Paz.	276.741			276.741
Brésil .....	Lycée Pasteur, São Paulo.	1.334.264			1.334.264
	Lycée franco-brésilien de Rio.	804.675			804.675
Chili .....	Lycée Charles-de-Gaulle, Conception.	758.236			758.236
	Lycée Saint-Exupéry, Santiago.	1.290.839			1.290.839
	Collège Alliance française, Curico.	116.400			116.400
	Collège Claude-Gay, Osorno.	349.200			349.200
	Collège Alliance française, Traiguén.	116.400			116.400
Colombie .....	Lycée Louis-Pasteur, Bogota.	1.755.511			1.755.511
	Collège Alliance française, Cali.	368.031			368.031
Costa-Rica .....	Collège franco-costaricien, San José.	373.079	52.000		425.079

P A Y S	ETABLISSEMENTS	REMUNERATIONS	FONCTIONNEMENT	EQUIPEMENT	TOTAL
Mexique .....	Lycée franco-mexicain, Mexico. Collège franco-mexicain, Guadala- lajara.	2.367.597 531.077			2.367.597 531.077
Pérou .....	Collège franco-péruvien, Lima.	1.244.434			1.244.434
Uruguay .....	Lycée de Montevideo.	1.241.554			1.241.554
Venezuela .....	Collège Francia de Caracas.	758.371	62.500		820.871
<i>Moyen-Orient, Afrique.</i>					
Ethiopie .....	Lycée Guebre Mariam, Addis Abeba.	2.751.833	431.000		3.182.833
Iran .....	Lycée Razi, Téhéran.	1.401.600	20.000		1.421.600
Liban .....	Lycée franco-libanais de Bey- routh. Collège protestant de jeunes filles.	2.350.911 662.844			2.350.911 662.844
<i>Asie.</i>					
Japon .....	Lycée franco-japonais de Tokyo.	1.164.594			1.164.594
Viet-Nam .....	Lycée Marie-Curie, Saigon. Lycée Yersin, Dalat. Lycée de Danang. Lycée de Nhatrang.	5.839.220 1.564.150 809.470 821.066		280.000 100.000 20.000	5.839.220 1.844.150 909.470 841.066
		38.953.399	1.800.500	300.000	41.053.899

## ANNEXE IV

### BOURSES D'ETUDES ACCORDEES PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES (Années universitaire 1971-1972.)

PAYS OU TERRITOIRES	DISCIPLINES													TOTAUX	
	Classes terminales et classes préparatoires.	Lettres.	Formation et perfectionnement des profes. de français.	Beaux-Arts.	Faculté de droit, économie.	Administration publique.	Banque, commerce, assurances.	Faculté des sciences.	Santé publique et services sociaux.	Travaux publics.	Industries, mines.	Agriculture.	Information, divers.	Total.	Dont boursiers nouveaux.
Europe occidentale.....	5	488	375	59	79	6	2	204	70	17	15	4	31	1.355	815
Europe de l'Est.....	79	340	122	42	32	6	»	87	30	2	12	1	18	771	715
Proche et Moyen-Orient.....	10	109	119	14	70	9	5	228	93	41	56	42	14	810	344
Afrique du Nord.....	28	120	74	32	71	13	133	201	271	221	444	182	28	1.819	668
Afrique au Sud du Sahara.....	»	23	482	4	40	8	10	30	33	2	»	7	16	655	454
Asie-Océanie développée.....	»	78	42	32	8	1	1	40	25	7	7	4	3	248	131
Reste de l'Asie-Océanie.....	17	96	158	19	109	»	23	204	80	24	70	30	10	840	287
Amérique du Nord.....	»	269	57	24	54	21	6	39	11	2	2	2	17	504	268
Amérique latine.....	»	227	289	32	156	25	7	240	62	23	34	3	62	1.210	562
Total .....	139	1.750	1.718	258	619	89	187	1.273	676	339	640	325	199	8.212	4.264